



RAPPORT ANNUEL 2009/2010

Rapport du Directeur général des élections de l'Ontario



Élections Ontario

51, promenade Rolark

Toronto (Ontario)

M1R 3B1

1 888 668 8683 TTY: 1 888 292 2312

info@elections.on.ca

www.elections.on.ca

ISSN 1712-5952 (EN LIGNE)

Office of the
Chief Electoral Officer
of Ontario



Bureau du directeur
général des élections
de l'Ontario

Le 1er août 2011

L'honorable Steve Peters
Président de l'Assemblée législative
Édifice de l'Assemblée législative, bureau 180
Queen's Park
Toronto (Ontario)
M7A 1A2

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel portant sur les activités de mon bureau en application de la *Loi électorale* et de la *Loi sur le financement des élections* au cours de l'exercice 2009/2010. Au cours de cette période, mon bureau a pris des mesures importantes nécessaires en vue de préparer Élections Ontario pour l'élection générale de 2011 et de faire de l'entité un organisme public moderne et réactif.

Veuillez agréer l'expression de ma haute considération.



Greg Essensa
Directeur général des élections

TABLE DES MATIÈRES

Message du Directeur général des élections.....	1
L'organisme.....	3
Activités clés en 2009-2010	7
Préparation en vue des élections.....	10
Modifications législatives proposées.....	21
États financiers	25
ANNEXE A – Partis politiques inscrits au 31 Décembre 2009 et Demandes d'inscription du nom d'un nouveau parti politique en 2009	59
ANNEXE B – Associations de circonscription inscrites, par parti politique, en 2009	61
ANNEXE C – Revue historique des activités électoraux depuis la promulgation de la <i>loi portant réforme du financement des Élections</i> en 1975	62
ANNEXE D – Sommaire des données provenant des états financiers annuels déposés par les partis politiques inscrits pour l'année 2009	64
ANNEXE E – Sommaire des données provenant des états financiers annuels déposés par les associations de circonscription inscrites pour l'année 2009	65
ANNEXE F – Sommaire des recettes, dépenses et subventions déposées par les partis politiques inscrits, en regard de la campagne électorale de l'élection partielle de St. Paul's le	66
ANNEXE G – Sommaire des recettes et dépenses, des candidats et des associations de circonscriptions déposés pour l'élection partielle du 17 septembre 2009 de St. Paul's	67
ANNEXE H – Sommaire des données provenant des états financiers déposés par les candidats inscrits à la direction d'un parti pour la période de campagne à la désignation du chef	68

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS



Le compte à rebours jusqu'aux prochaines élections générales provinciales a commencé! Quand ils se déplaceront pour déposer leur bulletin de vote, les électeurs bénéficieront d'un certain nombre d'innovations et de changements importants qui ont vu le jour au cours de l'année écoulée. Les prochaines élections offriront aux électeurs un choix sans précédent en termes de façons de voter suite aux importantes modifications apportées par le projet de loi 231, intitulé *Loi de 2010 modifiant des lois en ce qui concerne les élections*. Élections Ontario fournira aux électeurs encore plus de services à la clientèle accessibles du fait des changements effectués par l'organisme aux termes des nouvelles Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle. En tant qu'organisme, Élections Ontario se tient prêt à offrir ces services de la manière la plus efficace possible en mettant l'accent sur la gestion de projets, la gouvernance et la responsabilisation.

2009-2010 a été un exercice passionnant en termes d'administration des élections en Ontario car pour la première fois en près de quarante ans, l'Assemblée législative a entrepris un examen global des lois électorales de la province. En décembre 2009, le gouvernement a présenté le projet de loi 231 qui a permis de contribuer à moderniser notre processus électoral.

Le projet de loi 231, qui est devenu la *Loi de 2010 modifiant des lois en ce qui concerne les élections* le 18 mai 2010, modifie le processus électoral pour qu'il réponde davantage aux besoins des électeurs de l'Ontario. À titre d'exemple, la nouvelle loi autorise les électeurs à voter par bulletin spécial à renvoyer par la poste. Cette initiative facilitera le vote pour le personnel militaire à l'étranger, pour les élèves et les étudiants et pour les personnes à mobilité réduite. La nouvelle loi permet également le recours à la technologie d'aide au vote pendant le vote par anticipation, afin que les personnes handicapées puissent voter de façon autonome et confidentielle.

Les modifications apportées par le projet de loi 231 au processus électoral ne sont qu'un volet d'une tendance à long terme qui rendra les élections en Ontario plus modernes et accessibles. Élections Ontario a travaillé avec persévérance pour faire en sorte que tous les électeurs aient la possibilité d'exercer leur droit de vote démocratique. Au cours de l'année écoulée, nous nous sommes préparés à l'adoption des nouvelles Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle qui sont entrées en vigueur pour l'ensemble des organismes du secteur public le 1er janvier 2010. Tous les membres de notre personnel ont suivi une formation sur les nouvelles exigences et Élections Ontario a élaboré une politique globale qui nous aidera à améliorer nos services. En prévision du scrutin de 2011, Élections Ontario fournira une formation en matière d'accessibilité à l'ensemble des 107 directeurs du scrutin et des membres de leur équipe.

Une élection générale est une entreprise monumentale qui concerne plus de 8,5 millions d'électeurs inscrits, près de 75 000 employés et environ 8 000 lieux de vote. Pour contribuer à faire en sorte que l'élection de 2011 se déroule le plus efficacement possible, Élections Ontario s'est attelé à formaliser ses processus de gestion de projets.

En tant qu'organisme indépendant de l'Assemblée législative, Élections Ontario est chargé de favoriser une culture d'accessibilité, d'intégrité et de responsabilisation. Au cours du dernier exercice, nous nous sommes longuement consacrés à l'élaboration et à la mise en œuvre de notre stratégie. Ces politiques et règlements sont conçus pour garantir la transparence de l'administration des consultations électorales. La série de changements qui sont actuellement mis en œuvre au sein d'Élections Ontario nous donnera la souplesse nécessaire pour mieux répondre aux besoins des électeurs de l'Ontario.

Grâce aux modifications législatives et aux réformes mises en œuvre par Élections Ontario au cours de l'année écoulée, nous sommes en bonne position pour les prochaines échéances électorales. Je me réjouis de poursuivre dans cette voie pour continuer à faire en sorte que notre processus démocratique reste parmi les meilleurs au monde.



Greg Essensa
Directeur général des élections de l'Ontario

L'ORGANISME

Le directeur général des élections de l'Ontario est un officier de l'Assemblée législative nommé aux termes de la *Loi électorale* de la province. Le Bureau du directeur général des élections, qui exerce ses activités sous le nom d' « Élections Ontario », est un organisme apolitique de l'Assemblée législative de l'Ontario chargé de la tenue des élections générales, des élections partielles et des référendums. En outre, Élections Ontario supervise l'inscription et la réglementation des partis politiques, des associations de circonscription, des candidats, des candidats à la direction d'un parti et des tiers annonceurs de la province.

Les activités du Bureau sont régies par la *Loi électorale*, la *Loi sur le financement des élections* et plusieurs autres lois.

VISION

Élections Ontario a pour vision de constituer la référence en matière d'excellence du processus électoral. Pour y parvenir, nous continuerons à innover et à diriger en définissant des modèles clés aux fins de l'administration des élections.

MISSION

Élections Ontario a pour mission de protéger l'intégrité et l'accessibilité du processus électoral et d'administrer les élections de manière juste et impartiale.

MANDAT

Élections Ontario est mandaté pour administrer le processus électoral en Ontario conformément à la législation provinciale.

DESCRIPTION DES DIVISIONS

Bureau du directeur général des élections (D.G.E.) :

Le Bureau du D.G.E. a pour mission de soutenir le directeur général des élections et la directrice générale adjointe des élections. Le Bureau du D.G.E. fournit des services d'information, de recherche et d'administration afin d'assurer une communication continue avec les autres divisions et les intervenants.

Bureau du directeur général des opérations :

Le Bureau du directeur général des opérations est chargé d'assurer avec succès tous les aspects opérationnels des fonctions centrales de gestion d'Élections Ontario conformément aux orientations définies dans le Plan stratégique d'Élections Ontario. Le Bureau se concentre sur quatre domaines essentiels, à savoir : la planification, la gestion de projets, la recherche et l'élaboration de politiques ainsi que la gestion des modèles opérationnels.

Services relatifs aux scrutins (SRS) :

Les Services relatifs aux scrutins forment la division opérationnelle appuyant la tenue des élections. Cette division assure la planification, l'élaboration, la mise en œuvre et la gestion des élections partielles, des élections générales et des référendums. Les SRS sont également chargés de soutenir les directeurs du scrutin et de tenir à jour le Registre permanent des électeurs de l'Ontario (RPEO).

Communications et formation aux scrutins :

La Division des communications sert le mandat d'Élections Ontario en formulant des messages clairs, cohérents et ciblés par le biais de programmes, d'activités et de services qui favorisent la communication bidirectionnelle avec les intervenants internes et externes. La division fournit des services de communication intégrée et relative aux scrutins, notamment dans les domaines du marketing, de la publicité, du contenu Web, de la formation aux scrutins, des relations avec les médias, de la sensibilisation et de l'éducation, ainsi que du service à la clientèle.

Services technologiques :

Les Services technologiques déploient, maintiennent et gèrent les besoins technologiques de l'organisme sur une base continue, ainsi que les exigences particulières lors des scrutins. Cela comprend l'élaboration de politiques informatiques, l'infrastructure, les tests et les contrôles qualité, de même que la sécurité et l'administration. Les Services technologiques sont également chargés d'intégrer les données émanant de nos partenaires en la matière, ainsi que de définir des mesures de qualité et d'établir des rapports connexes pour évaluer la couverture, l'exactitude et la tenue à jour du RPEO.

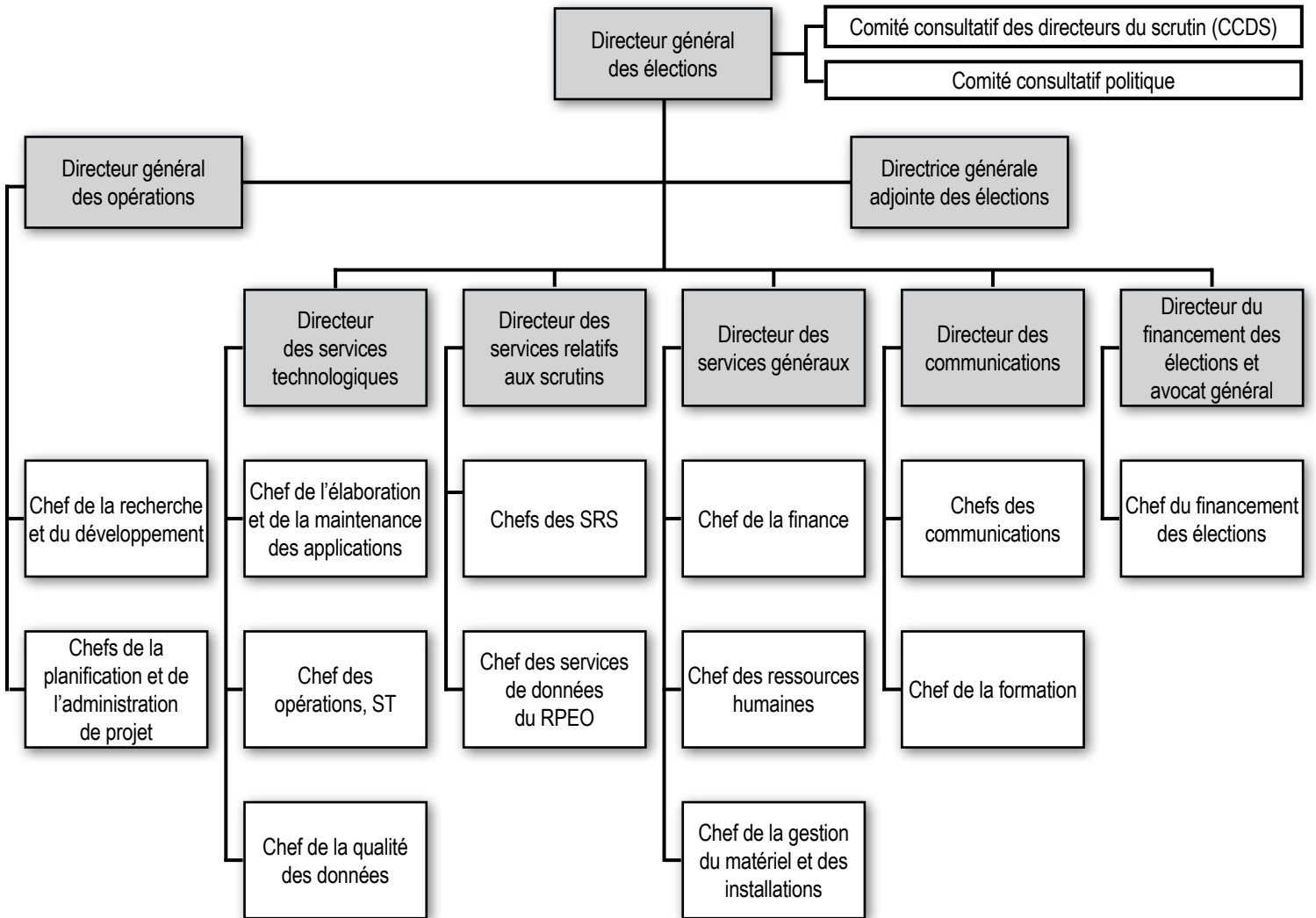
Services généraux :

Les Services généraux constituent l'unité centrale des services administratifs nécessaires pour appuyer les activités professionnelles d'Élections Ontario, à savoir, la supervision et le traitement de questions à l'échelle de l'organisme relatives à l'administration financière, aux ressources humaines, à la gestion des installations et à l'approvisionnement.

Bureau du financement des élections :

Le Bureau du financement des élections coordonne les exigences en termes de dépôt et de rapports en vertu de la *Loi sur le financement des élections*, et ce, dans le cadre des élections générales, des élections partielles, des référendums et des courses à la direction d'un parti. Le bureau aide par ailleurs les personnes qui s'inscrivent à satisfaire à leurs exigences en matière d'établissement de rapports aux termes de la Loi. De plus, le Bureau du financement des élections attribue les subventions exigées par la Loi et mène une enquête sur toute infraction apparente.

ORGANIGRAMME D'ÉLECTIONS ONTARIO



ACTIVITÉS CLÉS EN 2009-2010

PROJET DE LOI 231 – MODERNISER LE PROCESSUS ÉLECTORAL DE L'ONTARIO

Le début des débats sur le projet de loi 231 à l'Assemblée législative en décembre 2009 a marqué une nouvelle étape importante dans l'évolution des lois électorales de l'Ontario, par le biais d'une mise à jour et d'un examen exhaustifs visant à répondre aux attentes des Ontariennes et Ontariens au XXI^e siècle.

Après avoir reçu la sanction royale en mai 2010, le projet de loi 231 est devenu la *Loi de 2010 modifiant des lois en ce qui concerne les élections*. L'adoption du projet de loi a mis fin à un long processus qui avait commencé avec la création du Comité spécial des élections en 2008. Constitué de représentants de l'ensemble des partis de l'Assemblée législative, ce comité a étudié tous les aspects du processus électoral de l'Ontario et en a débattu pour proposer un grand nombre des modifications qui ont été incluses par la suite dans la version finale du projet de loi. Beaucoup des recommandations que le directeur général des élections a soumises au comité étaient également reprises dans la Loi.

Les modifications prévues par la *Loi de 2010 modifiant des lois en ce qui concerne les élections* visent tous les domaines de l'administration des élections. La Loi instaure trois changements philosophiques clés quant à la façon dont les élections seront tenues en Ontario à l'avenir :

- 1. Vote dans un lieu non supervisé** – La Loi instaure un système de vote par bulletin spécial (à renvoyer par la poste) pour toutes les prochaines élections en Ontario. Ce processus remplace l'ancien système de vote par procuration et permet aux électeurs de décider s'ils préfèrent voter par la poste ou en personne à un bureau du directeur du scrutin.
- 2. Pleins feux sur l'accessibilité** – La Loi prévoit de nouvelles dispositions et confère de nouveaux pouvoirs au directeur général des élections qui sont conçus pour rendre le processus électoral plus accessible. Ces modifications permettront à Élections Ontario de mettre à l'essai de nouvelles technologies et pratiques pour faire en sorte que chaque Ontarienne et Ontarien puisse exercer son droit de vote. En outre, la Loi instaure un système de visites à domicile dans le cadre duquel les électeurs ayant une déficience ou une incapacité à lire ou à écrire peuvent demander à ce que des membres du personnel électoral se rendent à leur domicile pour les aider à présenter une demande de vote par bulletin spécial et à marquer leur bulletin de vote spécial.
- 3. Modernisation du processus électoral** – Beaucoup de choses ont changé en Ontario au cours des 40 dernières années, mais jusqu'à présent le processus électoral n'a pas suivi cette évolution. La *Loi de 2010 modifiant des lois en ce qui concerne les élections* contribuera à moderniser le processus de vote en Ontario en supprimant de nombreuses procédures inutiles ou dépassées et en les remplaçant par de nouveaux processus qui sont mieux adaptés pour répondre aux besoins des électeurs de l'Ontario.

Le succès d'une élection dépend des connaissances et des capacités des responsables en charge des bureaux du directeur du scrutin, des employés en poste sur les lieux de vote et des personnes qui œuvrent en coulisse pour appuyer les travailleurs de première ligne. La Loi a reconnu l'importance de ces postes et modifié la législation pour professionnaliser la main-d'œuvre électorale. Désormais, les directeurs du scrutin seront en mesure de commencer à recruter les membres de leur personnel dès l'émission du décret de convocation des électeurs, alors qu'auparavant ils devaient attendre le 10^e jour précédant le jour du scrutin pour recevoir une liste de travailleurs envoyée par les candidats. La Loi permet également au directeur général des élections de recommander des candidats aux postes de directeur du scrutin. De plus, elle prévoit que le directeur général des élections, en consultation avec les directeurs du scrutin, puisse recruter les secrétaires du scrutin (qui occupent le deuxième poste le plus important dans les bureaux du directeur du scrutin) dans le cadre d'un concours. Le fait de recruter la main-d'œuvre électorale en fonction des capacités et du mérite permettra de garantir que des personnes qualifiées, qui disposent des connaissances, de l'expérience et des compétences de résolution de problèmes et de service à la clientèle nécessaires, soient désormais en charge de la tenue des élections en Ontario et de satisfaire aux besoins de nos différents intervenants.

PLEINS FEUX SUR L'ACCESSIBILITÉ

Depuis l'élection générale de 2007, l'Ontario a réalisé des progrès importants en termes de compréhension de l'accessibilité, mais aussi d'attitude vis-à-vis de cette problématique. Par le passé, le principe d'accessibilité impliquait l'adaptation à certaines exceptions, les cas particuliers restant au centre des préoccupations. Désormais, l'accessibilité est synonyme d'inclusion : toutes les formes de déficience – visibles et non visibles – sont automatiquement prises en compte. Cette sensibilisation accrue à l'accessibilité s'explique par le vieillissement d'une vaste proportion de notre population et par le fait qu'à l'heure actuelle, une personne sur sept en Ontario est atteinte d'une déficience, quelle qu'elle soit.

À l'aube des élections générales provinciales de 2011, Élections Ontario veille à ce que soient mises en œuvre les nombreuses modifications apportées à la *Loi électorale* en mai 2010 suite à l'adoption du projet de loi 231, intitulé *Loi de 2010 modifiant des lois en ce qui concerne les élections*.

En 2009, Élections Ontario a testé l'utilisation de technologies d'aide au vote dans des bureaux de vote par anticipation lors de deux élections partielles. Les dispositifs proposés sont le fruit d'une collaboration entre Élections Ontario et les partis politiques, les groupes d'accessibilité, les organismes de défense des intérêts et les médias. Ces essais constituent une réalisation importante pour Élections Ontario et représentent une étape clé dans le processus visant à faire en sorte que chaque électeur de la province puisse voter de façon autonome tout en maintenant l'intégrité du vote.

Le 1er janvier 2010, Élections Ontario a adopté une politique relative aux Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle, tel qu'exigé par la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO). Dans le cadre de sa politique relative aux Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle, Élections Ontario a dispensé une formation aux membres de son personnel pour leur expliquer comment s'adapter de façon respectueuse et personnalisée aux besoins des personnes handicapées, mais aussi comment rendre les documents accessibles, accueillir les animaux d'assistance ou les personnes de soutien, afficher des avis de perturbation et recueillir la rétroaction du public. Élections Ontario s'engage à informer les membres actuels de son personnel et ses nouveaux employés de ses politiques et de ses responsabilités aux termes de la LAPHO.

PRÉPARATION EN VUE DES ÉLECTIONS

Élections Ontario s'efforce constamment d'être prêt à tenir une élection à tout moment et d'améliorer ses services à l'intention des électeurs de l'Ontario. L'ensemble des activités du Bureau s'accordent avec les quatre priorités stratégiques établies dans le Plan stratégique 2008, à savoir :

- gérer nos activités;
- élargir nos activités d'éducation et de sensibilisation du public;
- protéger l'intégrité du processus électoral; et
- tenir à jour le Registre permanent des électeurs de l'Ontario (RPEO) et développer les produits connexes.

GÉRER NOS ACTIVITÉS

Stratégie d'ensemble de l'élection générale de 2011

En 2008, Élections Ontario a adopté un cadre officiel de gestion de projet et une approche plus officielle en matière de gouvernance et de responsabilisation.

Cet intérêt accru pour une approche officielle en matière de gouvernance et de responsabilisation a poussé l'organisme à réaliser des examens internes de ses activités, produits et services au sein de toutes les divisions et entre ces différentes divisions, et ce, en parallèle avec les objectifs stratégiques de l'organisme. Les résultats de ces examens ont permis d'identifier des éléments de rentabilité ainsi que des possibilités dans les domaines suivants :

- facilitation de l'accès à nos produits et services;
- amélioration de notre contrôle financier pour mieux appuyer l'équité et la transparence; et
- harmonisation des processus et des documents qui concernent directement nos intervenants.

Pendant l'été 2009, l'Équipe de leadership stratégique d'Élections Ontario a examiné les analyses de rentabilisation et pris des décisions pour déterminer quels dossiers seraient approuvés et quelles options au sein de chaque dossier seraient mises en œuvre pour l'élection de 2011, ce qui a conduit au lancement de plus de 40 projets officiels. Pris dans leur ensemble, ces projets, qui concernent tous les aspects du processus électoral depuis la remise des bulletins de vote jusqu'à la formation au service à la clientèle pour les fonctionnaires électoraux, constituent le plan visant l'administration globale de l'élection (aussi appelé « stratégie d'ensemble de l'élection générale de 2011 »).

Plans divisionnaires

En plus de la stratégie d'ensemble de l'élection générale de 2011, Élections Ontario élabore de nouvelles méthodes d'amélioration de la responsabilisation et de la transparence au sein de son administration. Cet engagement signifie qu'Élections Ontario se concentre sur l'élaboration de systèmes pour exercer ses activités non liées au scrutin. La mise en place de plans divisionnaires en constitue un élément clé. À la fin du mois de février 2010, chaque division a présenté un document de planification pluriannuelle détaillé qui décrit ses responsabilités, ses futurs projets et ses prochaines initiatives, ses budgets de fonctionnement et ses mesures du rendement.

Élaboration des politiques

Depuis 2008, Élections Ontario s'est efforcé d'officialiser et de simplifier ses politiques d'exploitation. Le processus d'élaboration et d'approbation des politiques est une étape clé pour consolider le Cadre de gouvernance et de responsabilisation de l'organisme. L'objectif est d'offrir aux membres du personnel électoral des orientations politiques uniformes qui concrétisent l'engagement d'Élections Ontario en faveur d'une administration publique responsable et transparente.

En 2009-2010, plusieurs politiques ont fait l'objet de travaux. En voici une liste non exhaustive :

- Politique relative aux Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle
- Politique sur la mention du nom des candidats
- Politique sur les journées d'importance culturelle et religieuse
- Politique sur les services en français
- Politique sur l'identification
- Politique sur la confidentialité du Registre permanent des électeurs et de la Liste des électeurs

Ces politiques ont été approuvées par le directeur général des élections au cours de l'exercice 2009-2010.

ÉLARGIR NOS ACTIVITÉS D'ÉDUCATION ET DE SENSIBILISATION DU PUBLIC

Élections Ontario collabore avec de nombreux intervenants pour informer les Ontariennes et Ontariens des façons dont ils peuvent accéder au processus électoral. En 2007, la *Loi électorale* a été modifiée afin que l'éducation du public devienne une priorité pour Élections Ontario. L'organisme se consacre tout particulièrement à aider les nouveaux Canadiens, les élèves et étudiants, les électeurs d'outre-mer, les électeurs ayant un handicap et les autres groupes susceptibles d'éprouver des difficultés pour déposer leur bulletin de vote. De plus, Élections Ontario collabore avec les partis politiques et les candidats inscrits pour les aider à assumer leurs responsabilités aux termes de la *Loi sur le financement des élections*.

Programme de sensibilisation

Élections Ontario a élaboré et diffusé des brochures et des présentations aux éducatrices et éducateurs et aux élèves de 12e année de toute la province. De plus, le personnel d'Élections Ontario a effectué des recherches pour mettre à jour les profils des 107 circonscriptions électorales de la province, afin de mieux comprendre les besoins de sensibilisation et de documenter les méthodes optimales pour communiquer avec les électeurs dans des collectivités diverses. Enfin, un certain nombre des activités de planification d'Élections Ontario se sont concentrées sur les activités de sensibilisation et d'éducation qui feront partie de la tenue des élections générales de 2011.

Renseignements à l'intention des candidats, des partis politiques et des associations de circonscription

Élections Ontario collabore étroitement avec les partis politiques pour les aider à satisfaire aux exigences de la *Loi sur le financement des élections*. Des membres du personnel d'Élections Ontario ont participé à des séances de formation à la sensibilisation avec des directeurs des finances et d'autres intervenants concernés. Ces réunions ont permis d'aborder des sujets tels que les activités annuelles et de campagne électorale, les processus de dépôt des documents financiers et d'autres exigences législatives.

En se fondant sur la rétroaction des partis politiques, Élections Ontario a commencé ses travaux de rationalisation et de simplification des exigences de déclaration prévues par la *Loi sur le financement des élections*. Le Bureau du financement des élections a produit des trousseaux de lignes directrices globales, qui incluent des disques compacts permettant de faire des recherches. Ces trousseaux, qui ont été distribués aux directeurs des finances des partis politiques, des associations de circonscription et des candidats, étaient également consultables en ligne. Pour compléter ces documents, trois bulletins d'information détaillés ont été envoyés au cours des périodes de campagne électorale des élections partielles. Ces bulletins d'information ont été conçus pour fournir aux directeurs des finances des renseignements précis sur des sujets en lien avec le scrutin, ainsi que pour leur rappeler les échéances importantes et leurs obligations en matière de présentation de rapports.

En plus d'informer et d'instruire les Ontariennes et Ontariens au sujet du processus électoral, Élections Ontario s'engage également à élargir et à accroître ses efforts de sensibilisation auprès des autres intervenants, tels que les directeurs du scrutin et les partis politiques. Ci-dessous figurent certains faits marquants de nos interactions avec différents intervenants au cours de la période visée par le présent rapport.

Réunions du Comité consultatif des directeurs du scrutin (CCDS)

Le CCDS sert de lien précieux entre les directeurs du scrutin et Élections Ontario pendant les années électorales et non électorales. Le CCDS se compose de 11 directeurs du scrutin, représentant chacun jusqu'à 12 directeurs du scrutin dans leur région désignée en Ontario.

Trois réunions ont été tenues au cours de cette période. Ces réunions ont donné au directeur général des élections l'occasion d'informer tous les directeurs du scrutin, par l'intermédiaire de leurs représentants au CCDS, de la planification en matière de préparation aux élections. Ces réunions ont également fourni des possibilités de consultation avec les directeurs du scrutin sur différents sujets, parmi lesquels les communications, les manuels et la formation, le recrutement des fonctionnaires électoraux, les processus électoraux et les formulaires.

Tournée provinciale du D.G.E. auprès des directeurs du scrutin

Une des priorités clés du directeur général des élections est de renforcer les liens entre Élections Ontario et les directeurs du scrutin. À l'automne 2009, le directeur général des élections s'est lancé dans une série de dix réunions aux quatre coins de la province avec les directeurs du scrutin. Quatre-vingt-quatorze directeurs du scrutin (sur 107 circonscriptions électorales) y ont participé. Lors de ces réunions, le directeur général des élections a dévoilé la stratégie d'ensemble de l'élection générale de 2011 et en a commenté les différents volets. Les réunions ont également permis aux cadres supérieurs d'Élections Ontario de consulter les directeurs du scrutin au sujet de divers projets d'élaboration de politiques.

Réunions du Comité consultatif politique

La *Loi électorale* donne mandat au directeur général des élections d'établir un comité consultatif constitué de représentants des partis politiques inscrits. Élections Ontario, qui collabore avec ce comité pour informer les partis politiques inscrits des renseignements susceptibles de les concerner, fait également office d'organisme consultatif dans le cadre d'un effort constant visant à améliorer les aspects opérationnels du processus électoral de l'Ontario.

Deux réunions du Comité consultatif politique se sont tenues pendant la période visée par le présent rapport, en avril et en octobre 2009.

PROTÉGER L'INTÉGRITÉ DU PROCESSUS ÉLECTORAL

Lois électorales

Comme indiqué dans la section « Activités clés », le projet de *Loi de 2010 modifiant des lois en ce qui concerne les élections* a sensiblement modifié la façon dont les Ontariennes et Ontariens peuvent voter et accéder au processus électoral. La loi se concentre sur la modernisation, sur l'accessibilité, sur la professionnalisation de la main-d'œuvre électorale et sur l'innovation. Ces nouvelles dispositions aideront Élections Ontario à élaborer un processus électoral plus moderne et innovant et mieux adapté pour servir l'Ontario.

Comparutions devant les comités parlementaires

Le directeur général des élections (D.G.E.) se voit parfois demander par d'autres instances de comparaître devant certains comités gouvernementaux et de commenter diverses questions relatives à la tenue des élections. Le 1er décembre 2009, le D.G.E. a comparu devant le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre du Parlement fédéral. M. Essensa a fait une présentation au sujet du référendum de 2007 sur les systèmes électoraux en Ontario devant le comité, qui procédait à un examen de la loi fédérale sur les référendums, et a répondu à des questions.

Conférences

Le directeur général des élections et des membres désignés du personnel d'Élections Ontario participent à un éventail de conférences professionnelles pour partager des pratiques exemplaires qui servent à faciliter et à maintenir l'intégrité du processus électoral. Ces conférences permettent à Élections Ontario de travailler avec des collègues issus d'autres compétences à l'échelle de l'Amérique du Nord. Au cours du dernier exercice, le personnel d'Élections Ontario a participé à trois conférences.

Conférence des administrateurs d'élection du Canada

Les directeurs généraux des élections de toutes les compétences canadiennes se réunissent une fois par an pour échanger des renseignements, discuter des enjeux et travailler de concert en vue d'améliorer les processus électoraux. La conférence des D.G.E. de 2009 s'est déroulée en juillet sous l'égide d'Élections Alberta. Les représentants d'Élections Ontario ont animé un atelier d'une journée pendant la conférence sur le thème du vote électronique. Un groupe de travail sur le vote électronique, présidé par le directeur général des élections de l'Ontario, a vu le jour à l'issue de la conférence.

Autres conférences

- La conférence annuelle du Council on Government Ethics Laws (COGEL), qui s'est tenue en décembre 2009 et au cours de laquelle des représentants d'Élections Ontario ont fait des présentations sur le projet pilote sur les technologies accessibles en Ontario, sur l'utilisation des sites Web et sur la réglementation des contributions politiques.
- La conférence de l'International Association of Clerks, Recorders, Election Officials and Treasurers (IACREOT), qui s'est tenue en juillet 2009 et pour laquelle la directrice générale adjointe des élections d'Élections Ontario a assumé les fonctions de présidente des élections dans le cadre de la conférence.

Activités d'inscription

Aux termes de la *Loi sur le financement des élections*, le directeur général des élections est tenu de présenter des rapports au sujet de l'inscription des partis politiques, des associations de circonscription, des candidats, des candidats à la direction d'un parti et des tiers en Ontario.

Inscription et réservation des noms de partis politiques :

L'annexe A présente un résumé de toutes les demandes de réservation de noms, y compris celles émanant de nouveaux partis politiques, soumises au D.G.E. en 2009. La réservation du nom est la première étape pour devenir un parti politique inscrit. Un parti politique qui réserve un nom de parti dispose d'une période d'un an pour satisfaire aux conditions définies dans la *Loi sur le financement des élections* afin d'être inscrit à titre de parti politique.

Quatre demandes ont été déposées en 2009, dont trois ont été acceptées par le directeur général des élections. Au cours de l'année précédente, deux demandes ont été soumises et acceptées.

Pour s'inscrire, un parti politique est tenu de désigner des candidats dans au moins deux circonscriptions électorales lors d'une élection générale (ou d'au moins deux élections partielles simultanées) ou de fournir les signatures de 1 000 électeurs.

L'Ontario comptait 12 partis politiques inscrits en 2009. Aucun nouveau parti politique n'a été inscrit aux termes de la *Loi sur le financement des élections* et aucun parti n'a été radié en 2009.

Inscription des associations de circonscription :

L'annexe B contient un tableau de ventilation, par parti politique, des associations de circonscription inscrites. En résumé, le nombre total d'associations de circonscription inscrites a diminué en 2009, passant de 412 à 402.

Inscription des candidats :

Voici le nombre des candidats qui se sont inscrits en vertu de l'article 13 de la *Loi sur le financement des élections* pour chacune des quatre élections partielles qui se sont tenues pendant l'exercice 2009-2010 :

- Dix (10) candidats inscrits à l'élection partielle de St. Paul's (17 septembre 2009)
- Huit (8) candidats inscrits à l'élection partielle de Toronto-Centre (4 février 2010)
- Cinq (5) candidats inscrits à l'élection partielle de Leeds—Grenville (4 mars 2010)
- Cinq (5) candidats inscrits à l'élection partielle d'Ottawa-Ouest—Nepean (4 mars 2010)

Inscription des tiers :

Aucun tiers ne s'est inscrit pour aucune des élections partielles qui se sont tenues pendant l'exercice 2009-2010.

Inscription des candidats à la direction d'un parti :

L'annexe H contient un tableau de ventilation de l'activité financière des trois campagnes à la désignation du chef d'un parti qui se sont déroulées pendant la période à l'étude. Au total, six candidats se sont inscrits pour ces trois courses à la direction d'un parti. Quatre candidats se sont inscrits pour le Parti progressiste-conservateur de l'Ontario, un pour le Parti de la Coalition des Familles de l'Ontario et un pour Le Parti vert de l'Ontario.

Résultats des élections partielles

Quatre élections partielles se sont tenues au cours de l'exercice 2009-2010. La première d'entre elles a eu lieu dans la circonscription électorale de St. Paul's le 17 septembre 2009, tandis que la deuxième s'est déroulée dans la circonscription électorale de Toronto-Centre le 4 février 2010. Les deux dernières élections partielles ont eu lieu le 4 mars 2010 dans les circonscriptions électorales de Leeds—Grenville et d'Ottawa-Ouest—Nepean. Les tableaux ci-dessous fournissent un résumé des résultats :

Circonscription électorale : St. Paul's – 17 septembre 2009

Candidat	Appartenance à un parti politique	Bulletins de vote valides	% du total des bulletins de vote valides
Danish Ahmed	Parti pour les gens qui ont des besoins spéciaux	96	0,34
Chris Chopik	Le Parti vert de l'Ontario	1 516	5,47
Marius Frederick	Indépendant	84	0,30
Julian Heller	Nouveau parti démocratique de l'Ontario	4 691	16,93
Eric Hoskins	Parti libéral de l'Ontario	13 181	47,57
John Kittredge	Parti libertarien de l'Ontario	160	0,58
Sue-Ann Levy	Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	7 851	28,33
Paul McKeever	Freedom Party of Ontario	61	0,22
Raj Rama	Indépendant	24	0,09
John Turmel	Indépendant	47	0,17
Total		27 830	100,00

Circonscription électorale : Toronto-Centre – 4 février 2010

Candidat	Appartenance à un parti politique	Bulletins de vote valides	% du total des bulletins de vote valides
Cathy Crowe	Nouveau parti démocratique de l'Ontario	8 705	33,41
Glen Murray	Parti libéral de l'Ontario	12 289	47,17
Stefan Premdas	Le Parti vert de l'Ontario	783	3,01
Raj Rama	Indépendant	63	0,24
Wayne Simmons	Freedom Party of Ontario	61	0,23
Pamela Taylor	Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	3 985	15,30
Heath Thomas	Parti libertarien de l'Ontario	101	0,39
John Turmel	Indépendant	66	0,25
Total		26 177	99,97

Circonscription électorale : Leeds—Grenville – 4 mars 2010

Candidat	Appartenance à un parti politique	Bulletins de vote valides	% du total des bulletins de vote valides
Bob Chiarelli	Parti libéral de l'Ontario	12 353	43,45
Pam Fitzgerald	Nouveau parti démocratique de l'Ontario	2 404	8,45
Beth Graham	Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	11 086	38,99
Mark MacKenzie	Le Parti vert de l'Ontario	2 359	8,30
John Turmel	Indépendant	230	0,81
Total		28 595	100,00

Remarque : Il est possible que la somme des pourcentages des bulletins de vote valides pour chaque élection partielle ne totalise pas 100 pour cent en raison des arrondis.

Circonscription électorale : Ottawa-Ouest—Nepean – 4 mars 2010

Candidat	Appartenance à un parti politique	Bulletins de vote valides	% du total des bulletins de vote valides
Steve Armstrong	Nouveau parti démocratique de l'Ontario	1 417	5,10
Steve Clark	Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	18 510	66,68
Anthony Giles	Parti libertarien de l'Ontario	129	0,46
Neil Kudrinko	Le Parti vert de l'Ontario	2 130	7,67
Stephen Mazurek	Parti libéral de l'Ontario	5 573	20,08
Total		27 846	99,99

Remarque : Il est possible que la somme des pourcentages des bulletins de vote valides pour chaque élection partielle ne totalise pas 100 pour cent en raison des arrondis.

Directeurs du scrutin

L'Ontario compte 107 circonscriptions électorales. Chacune d'entre elles est représentée par un directeur du scrutin nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil. Les directeurs du scrutin sont chargés de la tenue des élections dans leur circonscription. Ils cherchent un local pour y installer leur bureau du directeur du scrutin, ils localisent des emplacements et concluent des baux pour les lieux de vote, et ils recrutent et forment les membres du personnel électoral et d'autres employés. Entre les différentes consultations électorales, les directeurs du scrutin participent à des activités de formation et à d'autres projets qui les aident à préparer les futures élections. De nombreux directeurs du scrutin provinciaux occupent également la même fonction lors des élections fédérales, sous l'autorité d'Élections Canada.

À la fin de l'exercice 2009-2010, 13 postes de directeur du scrutin étaient à pourvoir :

- *Ancaster-Dundas-Flamborough-Westdale*
- *Beaches – East York*
- *Etobicoke – Lakeshore*
- *Kenora – Rainy River*
- *Lanark – Frontenac – Lennox and Addington*
- *London-Centre-Nord*
- *Mississauga Est—Cooksville*
- *Mississauga-Sud*
- *Newmarket – Aurora*
- *Niagara Falls*
- *Scarborough – Agincourt*
- *Thornhill*
- *Willowdale*

TENIR À JOUR LE REGISTRE PERMANENT DES ÉLECTEURS DE L'ONTARIO (RPEO) ET DÉVELOPPER LES PRODUITS CONNEXES

Le Registre permanent des électeurs de l'Ontario (RPEO) contient les noms et adresses de plus de 8 millions d'électeurs. Élections Ontario effectue une mise à jour continue du RPEO afin d'en maintenir l'exactitude. Les personnes qui atteignent l'âge de voter, celles qui arrivent dans la province ou la quittent, celles qui obtiennent leur citoyenneté, ou encore celles qui décèdent, nécessitent que les données du RPEO soient révisées pour refléter avec exactitude la liste des électeurs admissibles de l'Ontario aux fins d'utilisation dans le cadre d'une élection générale à venir ou de toute élection partielle éventuelle.

Élections Ontario recherche en permanence de nouvelles méthodes pour améliorer l'exactitude et la tenue à jour du RPEO. La recherche et la mise en œuvre de téléchargements de données à partir de sources externes planifiés à intervalles réguliers ont été décidées dans le cadre d'objectifs à long terme précis, tel qu'un portail unique pour l'inscription des électeurs et dans le contexte global de la préparation pour l'élection générale qui se tiendra en 2011.

Extension du Projet pilote de tenue à jour du RPEO

Compte tenu de son succès, le projet pilote mis en place au cours de l'exercice 2008-2009 dans huit circonscriptions électorales à l'origine a été élargi afin d'inclure l'ensemble des 107 circonscriptions. L'objectif du projet est d'impliquer les directeurs du scrutin dans une maintenance proactive constante, ce qui permettra d'améliorer la tenue à jour, l'exactitude et l'exhaustivité des données du RPEO. Ceci implique que les membres du personnel d'Élections Ontario travaillent de concert avec chaque directeur du scrutin pour mettre à jour les limites des sections de vote, pour examiner et réviser les noms des lieux et des rues, et pour commencer la révision de la Liste des électeurs.

À ce jour, ce projet a donné des résultats très encourageants. L'amorce d'une coopération entre Élections Ontario et les 107 directeurs du scrutin a permis à ces derniers de s'impliquer davantage dans le processus relatif au RPEO et de développer une connaissance détaillée sur leur circonscription électorale respective. De ce fait, un certain nombre des activités que les directeurs du scrutin doivent entreprendre au cours d'une année électorale sont désormais réalisées à l'avance. Ceci présente l'avantage d'octroyer plus de temps aux directeurs du scrutin pour des tâches qui sont directement liées à l'élection, telles que l'accessibilité des lieux de vote.

Sources de données et qualité des données

Au cours de l'exercice 2009-2010, Élections Ontario a réalisé une étude sur la qualité des données afin d'élaborer une méthodologie adaptée pour mesurer l'exactitude et la tenue à jour des données du RPEO. Ce type de recherche globale permettra à Élections Ontario de se focaliser au sein du registre dans son ensemble en vue d'affecter des ressources de façon précise et pertinente à tout directeur du scrutin concerné et à sa circonscription électorale.

Élections Ontario travaille régulièrement avec des organismes partenaires pour échanger des renseignements susceptibles d'améliorer la qualité des données contenues dans le registre. Élections Ontario poursuit sa collaboration fructueuse avec la Société d'évaluation foncière des municipalités (MPAC) et Élections Canada en vue de partager des données. Élections Ontario s'efforce constamment de trouver de nouveaux moyens d'obtenir la diffusion de données par des sources externes, et ce, afin de mettre à jour les données du RPEO. Le récent contrat de trois ans conclu avec TERANET (un service d'enregistrement foncier) constitue un exemple des efforts déployés par Élections Ontario pour obtenir des renseignements externes.

MODIFICATIONS LÉGISLATIVES PROPOSÉES

En 2007, la *Loi électorale* a été modifiée pour inclure le paragraphe 114.3(2), qui autorise le directeur général des élections à recommander toute modification à la *Loi électorale* qu'il juge utile.

Bien que le projet de *Loi de 2010 modifiant des lois en ce qui concerne les élections* apporte des changements importants à l'administration et à la gestion du processus électoral en Ontario, le directeur général des élections continue de recommander des modifications supplémentaires pour améliorer le processus électoral dans la province.

Voici les recommandations du directeur général des élections :

1. Fusion des lois

Fusion de la *Loi électorale* et de la *Loi sur le financement des élections* en vue de simplifier les processus de déclaration de candidature et d'inscription.

2. Loi de 2005 sur la représentation électorale

Modification de la Loi de 2005 sur la représentation électorale en vue de fournir un processus régulier d'examen des limites des circonscriptions électorales.

3. Qualité de la Liste des électeurs

Établissement d'une autorité de tutelle unique en Ontario.

4. Améliorations des opérations

Modification de la *Loi électorale* en vue de déplacer le jour du scrutin à un moment où il n'y a pas de cours dans les écoles (p. ex. fin de semaine ou vacances scolaires).

MODIFICATIONS DE LA LOI SUR LE FINANCEMENT DES ÉLECTIONS

Le directeur général des élections recommande également que la *Loi sur le financement des élections* fasse l'objet d'un examen global. De plus, en apportant un certain nombre de modifications techniques à la *Loi sur le financement des élections*, il serait possible d'en améliorer la clarté et de simplifier les opérations. Le directeur général des élections recommande à l'Assemblée législative de l'Ontario d'effectuer l'examen global et d'adopter les modifications techniques dès que possible. Le détail des recommandations techniques figure ci-dessous :

Candidats

Le statut de « candidat » est essentiel à la tenue et à l'administration d'une élection. Aux termes de la *Loi sur le financement des élections*, un candidat peut être une personne désignée par l'association de circonscription d'un parti politique inscrit, une personne qui a déposé une déclaration de candidature conformément à la *Loi électorale*, ou une personne qui déclare être un candidat indépendant.

Aux termes de la *Loi électorale*, un candidat est une personne élue à l'Assemblée législative, une personne désignée comme candidat, ou une personne déclarée comme candidat, par elle-même ou par d'autres, après l'émission du décret de convocation des électeurs.

Peu importe ses modalités d'obtention du statut de candidat, chaque candidat doit remplir une demande d'inscription avant le jour du scrutin. De même, pour que son nom figure sur le bulletin de vote, il doit déposer une déclaration de candidature auprès du directeur du scrutin avant 14 h le jour de clôture des déclarations de candidature, tel que prévu par la *Loi électorale*. Aux termes de la *Loi sur le financement des élections*, un candidat qui omet de s'inscrire ne peut accepter de contributions ni engager de dépenses. Aux termes de la *Loi électorale*, un candidat qui omet de déposer une déclaration de candidature ne peut faire inscrire son nom sur le bulletin de vote.

Les références incohérentes figurant dans des lois parallèles contribuent à la confusion qui règne quant aux obligations et aux avantages liés au statut de candidat et sont de nature à compromettre l'intégrité du processus électoral.

Les directeurs du scrutin doivent être autorisés à rejeter les demandes de candidature soumises s'il n'y a pas de confirmation d'inscription aux termes de la *Loi sur le financement des élections*. Ceci aura pour effet de déplacer la date limite d'inscription afin de la faire coïncider avec la date limite de déclaration de candidature, mais n'aura pas d'incidence sur la capacité des candidats de s'inscrire et de réunir des fonds dès le début de la période de campagne électorale.

Clarification des dépenses couvertes par la loi

Nous recommandons que des modifications soient apportées à la *Loi sur le financement des élections* pour faire en sorte que seuls les partis politiques, les associations de circonscription, les candidats, les tiers et les candidats à la direction d'un parti inscrits aux termes de la Loi soient autorisés à accepter des contributions et à engager des dépenses. Le statut d'inscrit les autorise à accepter des contributions. Il est généralement entendu qu'il faut être inscrit pour pouvoir engager des dépenses, même si cela n'est pas formulé clairement dans la Loi.

Autorité d'un parti politique de radier une association de circonscription

Nous proposons que l'alinéa 12(1)b) de la *Loi sur le financement des élections* soit modifié afin d'autoriser un parti politique inscrit à demander au directeur général des élections de radier une association de circonscription qu'il n'appuie plus.

L'alinéa 12(1)b) énonce l'autorité du directeur général des élections de radier une association de circonscription à la demande de l'association de circonscription et du parti politique. Les expériences récentes montrent qu'il faut clarifier la relation de parrainage entre les associations de circonscription et les partis politiques inscrits.

Aux termes du paragraphe 11(2), l'inscription d'une association de circonscription doit être appuyée par le parti politique inscrit; toutefois, le parti politique ne peut demander une radiation sans présenter une demande conjointement avec l'association de circonscription.

Références aux partis politiques inscrits

Le paragraphe 26(3) contient le terme « parti politique ». Dans le reste de la Loi, il est clair que le terme « parti » fait référence à un parti politique inscrit en vertu de la *Loi sur le financement des élections*. Il serait possible d'éviter toute interprétation erronée dans l'article de la Loi qui régit les contributions de groupes en remplaçant « parti politique » par « parti inscrit », terme faisant référence à un parti politique inscrit en vertu de la *Loi sur le financement des élections*.

Date limite de dépôt des rapports annuels

Actuellement, le délai s'étend sur cinq mois après la fin de la période visée par les rapports annuels. La nécessité d'avoir une période aussi longue devrait faire l'objet d'un examen, surtout si l'on veut faire preuve d'ouverture et de transparence.

Période de campagne électorale

Du fait des dates d'élection fixes au début du mois d'octobre, la période de campagne électorale se termine au début du mois de janvier de l'année suivante. L'échelonnement de la période de campagne électorale sur deux années civiles pose des difficultés majeures.

Ajuster la période de campagne électorale pour des élections générales à date fixe afin qu'elle se termine le 31 décembre de la même année civile permettrait de régler les problèmes d'administration et de définition auxquels font face les directeurs des finances et Élections Ontario.

Dépenses liées à la campagne électorale exclues

L'établissement d'une définition claire des dépenses liées à la campagne électorale exclues, en particulier les dépenses relatives « à la recherche et au sondage d'opinion », ainsi qu'une révision desdites exclusions, contribueraient grandement à améliorer l'administration de cet élément important de la législation.

Références aux biens et services

L'alinéa 29(1)b) interdit certains transferts de « fonds ». L'article 27 décrit les transferts autorisés, mais fait référence à « (...) des fonds, des biens et des services (...) ». Le fait de travailler dans le contexte de ces dispositions connexes a permis de souligner les difficultés que présentent les références incohérentes. Étant donné qu'il s'agit d'une incohérence évidente, l'alinéa 29(1)b) devrait être révisé afin de refléter plus clairement l'intention des législateurs, à savoir soit d'inclure « les biens et les services » dans la liste des transferts interdits, soit de les en exclure.

ÉTATS FINANCIERS

En plus des états financiers annuels déposés en 2009, la présente section présente les états financiers soumis par les partis politiques, les associations de circonscription et les candidats inscrits à l'élection partielle de St. Paul's du 17 septembre 2009, pour laquelle la date limite de dépôt était le 17 mars 2010. Enfin, cette section inclut les états financiers soumis dans le cadre des courses à la direction d'un parti organisées par le Parti progressiste-conservateur de l'Ontario (le 25 juin 2009), par le Parti de la Coalition des Familles de l'Ontario (le 24 octobre 2009) et par Le Parti vert de l'Ontario (le 14 novembre 2009).

Élections Ontario est responsable de l'examen et de l'approbation de tous les états financiers soumis par les partis politiques, les candidats, les associations de circonscription, les candidats à la direction d'un parti et les tiers inscrits aux termes de la *Loi sur le financement des élections*. Tous les rapports financiers déposés auprès d'Élections Ontario sont accessibles au public dans notre salle de consultation, et les états sommaires sont affichés sur le site Web d'Élections Ontario.

Tous les états financiers (y compris la liste des donateurs dont les contributions totalisent plus de 100 \$) sont affichés sur le site Web « tels que soumis » dans les 30 jours ouvrables suivant la date limite de dépôt. Toute révision des renseignements soumis qui est susceptible d'être apportée au cours du processus d'examen de conformité figure dans la version « finale » des documents, qui est également affichée sur le site Web après approbation.

Tous les rapports financiers déposés auprès d'Élections Ontario sont examinés afin de vérifier qu'ils sont conformes aux dispositions de la *Loi sur le financement des élections*. Les données financières contenues dans le présent rapport et ses annexes correspondent aux renseignements déposés auprès du directeur général des élections et font par la suite l'objet de révisions jusqu'à leur date de publication. L'examen de certains rapports se poursuit et il est par conséquent possible que certains des renseignements contenus dans le présent rapport soient révisés après sa publication. Les données figurant dans la rubrique consacrée au financement des élections sur le site Web d'Élections Ontario seront mises à jour au fur et à mesure des révisions.

PLAFONDS DES CONTRIBUTIONS

Les donateurs admissibles peuvent verser une contribution à tout parti politique provincial jusqu'à concurrence de 9 300 \$ et à toute association de circonscription jusqu'à concurrence de 1 240 \$ (mais les contributions totales versées à toutes les associations de circonscription d'un même parti politique sont plafonnées à 6 200 \$).

Lors de l'élection partielle de St. Paul's du 17 septembre 2009, les personnes, les sociétés ou les syndicats admissibles pouvaient verser des contributions supplémentaires. Pendant une période de campagne électorale, le plafond de ces contributions supplémentaires s'élève à 9 300 \$ pour tout parti politique provincial et à 1 240 \$ pour tout candidat, tant que les contributions totales versées à tous les candidats d'un même parti politique ne dépassent pas 6 200 \$.

PARTIS POLITIQUES

PÉRIODE ANNUELLE

Revenus et dépenses

L'annexe D résume l'état des revenus et dépenses pour chacun des partis politiques inscrits, tel qu'indiqué dans leurs rapports annuels pour 2009. Le tableau 1 ci-dessous résume les données sur les contributions déclarées dans l'annexe en question.

Tableau 1 : Contributions annuelles de 2009 reçues par les partis politiques inscrits

Parti politique		Source des contributions			Total \$
		Particuliers \$	Sociétés \$	Syndicats \$	
Parti communiste du Canada (Ontario)	Total \$	40 175	-	-	40 175
	Moyenne \$	515	-	-	
Parti de la Coalition des Familles de l'Ontario	Total \$	46 390	-	-	46 390
	Moyenne \$	119	-	-	
Freedom Party of Ontario	Total \$	28 262	-	-	28 262
	Moyenne \$	336	-	-	
Le Parti vert de l'Ontario	Total \$	218 026	2 485	-	220 511
	Moyenne \$	203	414	-	
Parti libéral de l'Ontario	Total \$	1 223 900	930 906	58 837	2 213 643
	Moyenne \$	206	1 605	1 898	
Parti libertarien de l'Ontario	Total \$	16 061	400	-	16 461
	Moyenne \$	157	200	-	
Ontario Provincial Confederation of Regions Party	Total \$	-	-	-	-
	Moyenne \$	-	-	-	
Nouveau parti démocratique de l'Ontario*	Total \$	2 285 182	36 834	302 060	2 624 076
	Moyenne \$	163	944	1 726	
Parti pour les gens qui ont des besoins spéciaux	Total \$	1 465	-	-	1 465
	Moyenne \$	132	-	-	
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	Total \$	860 675	412 672	-	1 273 347
	Moyenne \$	96	1 037	-	
Parti Réformiste Ontarien	Total \$	4 622	324	-	4 945
	Moyenne \$	660	324	-	
Parti république d'abord de gens de l'Ontario	Total \$	1 250	-	-	1 250
	Moyenne \$	125	-	-	
Total des contributions	Total \$	4 726 008	1 383 621	360 897	6 470 525

ASSOCIATIONS DE CIRCONSCRIPTION

De façon semblable, l'annexe E résume l'état des revenus et dépenses pour les associations de circonscription des partis politiques inscrits, tel qu'indiqué dans leurs rapports annuels pour 2009. Le tableau 2 ci-dessous résume les données sur les contributions déclarées dans l'annexe en question.

Tableau 2 : Contributions annuelles de 2009 reçues par les associations de circonscription

Parti politique		Source des contributions			Total \$
		Particuliers \$	Sociétés \$	Syndicats \$	
Parti communiste du Canada (Ontario)	Total \$	8 630	-	-	8 630
	Moyenne \$	345	-	-	-
Parti de la Coalition des Familles de l'Ontario	Total \$	3 170	-	-	3 170
	Moyenne \$	138	-	-	-
Freedom Party of Ontario	Total \$	390	-	-	390
	Moyenne \$	130	-	-	-
Le Parti vert de l'Ontario	Total \$	58 461	1 746	-	60 207
	Moyenne \$	199	218	-	-
Parti libéral de l'Ontario	Total \$	1 326 963	1 118 184	139 715	2 584 862
	Moyenne \$	204	446	516	-
Parti libertarien de l'Ontario	Total \$	250	-	-	250
	Moyenne \$	250	-	-	-
Ontario Provincial Confederation of Regions Party	Total \$	270	-	-	270
	Moyenne \$	25	-	-	-
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	Total \$	52 952	1 614	52 279	106 845
	Moyenne \$	101	165	538	-
Parti pour les gens qui ont des besoins spéciaux	Total \$	-	-	-	-
	Moyenne \$	-	-	-	-
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	Total \$	816 410	304 413	2 418	1 123 241
	Moyenne \$	116	317	186	-
Parti Réformiste Ontarien	Total \$	-	-	-	-
	Moyenne \$	-	-	-	-
Parti république d'abord de gens de l'Ontario	Total \$	-	-	-	-
	Moyenne \$	-	-	-	-
Total des contributions	Total \$	2 267 496	1 425 957	194 412	3 887 865

En résumé, les partis politiques et leurs associations de circonscription ont indiqué sur leurs états financiers annuels avoir recueilli un total de 10,35 millions de dollars, dont 6,99 millions de dollars provenant de particuliers, 2,8 millions de dollars provenant de sociétés et 555 000 \$ provenant de syndicats.

PÉRIODE DE CAMPAGNE ÉLECTORALE – élection partielle de St. Paul's

Au total, quatre élections partielles se sont tenues pendant la période visée par le présent rapport. La période de campagne électorale pour une élection partielle s'étend pendant six mois après le jour du scrutin. Au moment de la rédaction de ce rapport, seule l'élection partielle de St. Paul's du 17 septembre 2009 avait mis un terme à sa période de campagne électorale. Les états financiers des autres élections partielles qui se sont déroulées pendant l'exercice 2009-2010 seront publiés dans le prochain rapport annuel.

Revenus et dépenses

L'annexe F résume l'état des revenus et dépenses pour chacun des partis politiques inscrits, tel qu'il en a été rendu compte pour l'élection partielle de St. Paul's de 2009. Le tableau 3 ci-dessous résume les données sur les contributions déclarées dans l'annexe en question.

Tableau 3 : Contributions de 2009 reçues par les partis politiques inscrits pendant la période de campagne électorale pour l'élection partielle de St. Paul's

Parti politique		Source des contributions			Total \$
		Particuliers \$	Sociétés \$	Syndicats \$	
Parti communiste du Canada (Ontario)	Total \$	-	-	-	-
	Moyenne \$	-	-	-	-
Parti de la Coalition des Familles de l'Ontario	Total \$	-	-	-	-
	Moyenne \$	-	-	-	-
Freedom Party of Ontario	Total \$	-	-	-	-
	Moyenne \$	-	-	-	-
Le Parti vert de l'Ontario	Total \$	-	-	-	-
	Moyenne \$	-	-	-	-
Parti libéral de l'Ontario	Total \$	754 969	1 220 801	228 220	2 203 990
	Moyenne \$	356	1 795	1 769	
Parti libertarien de l'Ontario	Total \$	300	-	-	300
	Moyenne \$	300	-	-	
Ontario Provincial Confederation of Regions Party	Total \$	-	-	-	-
	Moyenne \$	-	-	-	-
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	Total \$	55 615	-	108 135	163 750
	Moyenne \$	104	-	7 209	
Parti pour les gens qui ont des besoins spéciaux	Total \$	-	-	-	-
	Moyenne \$	-	-	-	-
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	Total \$	702 700	524 110	2 835	1 229 646
	Moyenne \$	115	1 285	2 835	
Parti Réformiste Ontarien	Total \$	-	-	-	-
	Moyenne \$	-	-	-	-
Parti république d'abord de gens de l'Ontario	Total \$	-	-	-	-
	Moyenne \$	-	-	-	-
Total des contributions	Total \$	1 513 585	1 744 911	339 190	3 597 685

Le tableau 4 ci-dessous résume les données sur les contributions déclarées dans l'annexe F.

Tableau 4 : Contributions de 2009 reçues par les candidats/associations de circonscription (montants combinés) pendant la campagne électorale pour l'élection partielle de St. Paul's

Candidats et associations de circonscription		Source des contributions			Total \$
		Particuliers \$	Sociétés \$	Syndicats \$	
Parti communiste du Canada (Ontario)	Total \$	-	-	-	-
	Moyenne \$	-	-	-	-
Parti de la Coalition des Familles de l'Ontario	Total \$	-	-	-	-
	Moyenne \$	-	-	-	-
Freedom Party of Ontario	Total \$	-	-	-	-
	Moyenne \$	-	-	-	-
Le Parti vert de l'Ontario	Total \$	13 716	2 039		15 755
	Moyenne \$	292	680		
Parti libéral de l'Ontario	Total \$	16 391	1 990	2 440	20 821
	Moyenne \$	252	663	610	
Parti libertarien de l'Ontario	Total \$	285	-	-	285
	Moyenne \$	143	-	-	
Ontario Provincial Confederation of Regions Party	Total \$	-	-	-	-
	Moyenne \$	-	-	-	
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	Total \$	39 926	870	2 600	43 396
	Moyenne \$	173	290	867	
Parti pour les gens qui ont des besoins spéciaux	Total \$	-	-	-	-
	Moyenne \$	-	-	-	
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	Total \$	19 865	-		19 865
	Moyenne \$	197	-		
Parti Réformiste Ontarien	Total \$	-	-	-	-
	Moyenne \$	-	-	-	
Parti république d'abord de gens de l'Ontario	Total \$	-	-	-	-
	Moyenne \$	-	-	-	
Candidats indépendants	Total \$	1 200			1 200
	Moyenne \$	1 200			
Total des contributions	Total \$	91 382	4 899	5 040	101 322

En résumé, pendant la période de campagne électorale pour l'élection partielle de St. Paul's en 2009, les partis politiques d'une part et les candidats et associations de circonscription d'autre part ont recueilli respectivement 3,6 millions de dollars et 101 000 \$ supplémentaires. Ces montants incluaient 1,5 million de dollars provenant de particuliers, 1,74 million de dollars provenant de sociétés et 339 000 \$ provenant de syndicats.

QUESTIONS DE CONFORMITÉ

Comme nous l'indiquions dans les précédents rapports annuels, les entités continuent d'éprouver des difficultés à respecter le délai de dépôt des rapports financiers. Élections Ontario poursuit ses efforts pour encourager et aider les parties à résoudre ces problèmes de non conformité.

Dépôt des rapports financiers

Partis politiques

Un des 12 partis politiques inscrits a déposé ses états annuels pour 2009 après la date limite du 31 mai 2010. Cinq partis politiques ont procédé au dépôt en retard pour l'élection partielle de St. Paul's.

Candidats

Dix (10) candidats étaient tenus de déposer leurs états pour l'élection partielle, parmi lesquels deux l'ont fait avec du retard et un autre ne l'a pas encore fait.

Associations de circonscription

Sur les 402 associations de circonscription qui étaient tenues de déposer leurs états pour 2009, 56 l'ont fait avec du retard et 15 autres n'ont pas encore déposé leurs états financiers vérifiés. Au final, neuf associations de circonscription ont été radiées pour avoir omis de déposer leurs états financiers 2009.

Tableau 5 : États financiers annuels des associations de circonscription inscrites pour 2009

Parti politique	RA-1 des associations pour 2009		
	Rapports exigés	Rapports déposés en retard	Rapports non déposés
Parti communiste du Canada (Ontario)	3		
Parti de la Coalition des Familles de l'Ontario	12		
Freedom Party of Ontario	5		
Le Parti vert de l'Ontario	66	16	8
Parti libéral de l'Ontario	107	17	
Parti libertarien de l'Ontario	3	2	
Ontario Provincial Confederation of Regions Party	2		
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	103	4	
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	101	22	
Total	402	61	8

SUBVENTIONS

Subventions liées à la vérification :

Les subventions au titre de la vérification versées pour les rapports annuels 2009 s'élevaient au total à 289 816 \$. Sur le total versé, 274 212 \$ correspondaient aux états financiers de 388 associations de circonscription (soit une moyenne de 714 \$) et 15 604 \$ correspondaient aux 12 partis politiques inscrits (soit une moyenne de 1 300 \$).

Subventions au titre des dépenses liées à la campagne électorale :

Les subventions liées à la campagne électorale sont versées à chaque candidat ayant obtenu au moins 15 pour cent des suffrages exprimés dans sa circonscription électorale. Le montant de la subvention versée est égal soit à 20 pour cent du plafond des dépenses dans la circonscription électorale concernée, soit à 20 pour cent des dépenses réelles assujetties au plafond des dépenses liées à la campagne électorale qui ont été engagées, selon le moins élevé de ces deux montants.

En outre, les subventions liées à la campagne électorale sont versées aux partis politiques dont les candidats ont obtenu au moins 15 pour cent des suffrages exprimés dans toute circonscription électorale. La subvention ainsi versée à un parti politique est calculée en multipliant par 0,05 \$ le nombre de personnes ayant qualité d'électeur dans chaque circonscription électorale où le parti a recueilli au moins 15 pour cent des suffrages exprimés.

Les montants totaux des subventions liées à la campagne électorale qui ont été versés pour l'élection partielle de St. Paul's s'élevaient à 55 815 \$ pour les trois candidats admissibles et à 12 485 \$ pour les trois partis politiques.

Contributions remises au directeur général des élections

Les contributions remises au directeur général des élections s'élevaient à 125 342,95 \$ pour l'exercice 2009-2010, ces fonds devant être utilisés par le D.G.E. à des fins d'intérêt général dans l'exercice de ses fonctions aux termes de Loi sur le financement des élections.



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Bureau du directeur général des élections
Loi électorale

États financiers
Pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2010



Elections Ontario 51, prom. Rolark Dr., Toronto, Ontario M1R 3B1
Tel./Tel.: 416.326.6300 1.800.677.8683 Fax: 416.326.6201
TTY/ATS: 1.888.292.2312 www.elections.on.ca

Responsabilité à l'égard des rapports financiers

Le bilan, l'état des revenus, honoraires et dépenses et l'état des mouvements de trésorerie en vertu de la *Loi électorale*, ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. La responsabilité des états financiers incombe à la direction. Les états financiers ont été préparés correctement, dans les limites du seuil d'importance relative et compte tenu des renseignements disponibles au 28 septembre 2010.

Il incombe à la direction de vérifier l'intégrité des états financiers et de mettre en place un système de contrôles internes visant à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que des renseignements financiers fiables sont disponibles en temps opportun. Le système comporte des politiques et procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle permettant une délégation de pouvoirs et une séparation des responsabilités appropriées.

Les états financiers ont été vérifiés par le vérificateur général. Le vérificateur général a la responsabilité d'exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers donnent une image fidèle selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Le rapport du vérificateur, présenté dans les pages qui suivent, délimite la portée de sa vérification et de son opinion.

Greg Essensa
Directeur général des élections

Le 28 septembre 2010



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

Au directeur général des élections

J'ai vérifié le bilan du Bureau du directeur général des élections, en vertu de la *Loi électorale*, au 31 mars 2010 ainsi que les états des revenus, honoraires et dépenses et des mouvements de trésorerie, en vertu de la *Loi électorale*, pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe au directeur général des élections. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Bureau du directeur général des élections, en vertu de la *Loi électorale*, au 31 mars 2010, et de ses revenus, honoraires et dépenses et ses mouvements de trésorerie en vertu de la *Loi électorale* pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862

B.P., 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-327-9862

www.auditor.on.ca

Toronto, Ontario
Le 28 septembre 2010

Gary R. Peall, CA
Sous vérificateur général
Expert comptable agréé

Bureau du directeur général des élections – Loi électorale

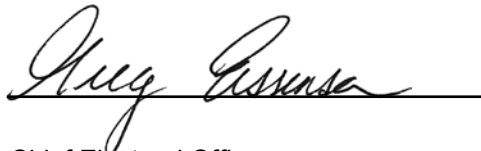
Bilan

Au 31 mars 2010

	2010	2009
	\$	\$
Actif		
À court terme		
Encaisse	3 447 137	3 442 416
Comptes débiteurs	30 943	20 453
Charges payées d'avance	200 740	369 553
	<u>3 678 820</u>	<u>3 832 422</u>
Actifs immobilisés (Note 7)	925 306	1 066 038
Actifs incorporels (Note 8)	8 317 688	10 256 249
	<u>9 242 994</u>	<u>11 322 287</u>
Total de l'actif	<u>12 921 814</u>	<u>15 154 709</u>
Passif		
À court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer	677 433	740 867
Payable à la province de l'Ontario	2 800 647	2 722 002
Revenus reportés	200 740	369 553
	<u>3 678 820</u>	<u>3 832 422</u>
Apports de capitaux reportés (Note 9)	9 242 994	11 332 287
Total du passif	<u>12 921 814</u>	<u>15 154 709</u>

Voir les notes complémentaires aux états financiers

Approuvé :



Chief Electoral Officer

Bureau du directeur général des élections – Loi électorale

État des revenus, honoraires et dépenses en vertu de la *Loi électorale*

Pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2010

	2010	2009
	\$	\$
Revenus (Note 4)		
Revenus provenant de la province de l'Ontario	8 629 939	5 525 743
Amortissement des apports de capitaux reportés (Note 9)	3 637 562	3 351 001
Total des revenus	12 267 501	8 876 744
Droits, frais et honoraires		
Directeurs du scrutin	507 670	425 904
Secrétaires du scrutin et du bureau de vote	341 541	114 233
Personnel de soutien	144 467	37 980
Réviseurs adjoints en poste le jour du scrutin	76 151	17 839
Agents réviseurs	53 895	(241)
Scrutateurs principaux	51 117	13 306
Autres adjoints	31 437	540
Coordonnateurs de l'informatisation	30 461	17 468
Chefs des ressources humaines	27 820	10 384
Chefs de secteur	23 781	5 724
Agents de formation	15 244	10 343
Agents de recrutement	10 351	3 141
	1 313 935	656 621
Dépenses de fonctionnement		
Employés contractuels et temporaires	1 263 198	712 159
Systèmes d'information et services de conseils	1 190 662	633 076
Loyer, entretien et sécurité du bureau principal	1 107 966	1 097 384
Matériel de bureau et locations	966 047	666 949
Téléphone, affranchissement et expédition	682 275	506 157
Fournitures et formulaires électoraux	384 789	299 656
Frais juridiques	366 647	134 685
Publicité	326 349	135 356
Location de bureaux de vote et de bureaux du directeur du scrutin	310 786	181 522
Charges liées à la formation	250 901	208 865
Services de conseils en gestion	233 528	153 990
Déplacements	162 598	139 013
Cartes d'avis de recensement	60 104	—
Liste des électeurs	10 154	310
	7 316 004	4 869 122
Dépenses d'amortissement		
Dépenses d'amortissement – actifs immobilisés	680 020	950 699
Dépenses d'amortissement – actifs incorporels	2 957 542	2 400 302
	3 637 562	3 351 001
Total des droits, frais et honoraires et des dépenses de fonctionnement	12 267 501	8 876 744
Excédent des revenus sur les dépenses	—	—

Voir les notes complémentaires aux états financiers

Bureau du directeur général des élections – Loi électorale
 État des mouvements de trésorerie en vertu de la *Loi électorale*
 Pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2010

	2010	2009
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
Rajustements pour les postes n'exigeant pas de déboursés réels		
• Amortissement des actifs immobilisés et incorporels	3 637 562	3 351 001
• Amortissement des apports de capitaux reportés	(3 637 562)	(3 351 001)
• Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	4 721	(1 557 584)
	4 721	(1 557 584)
Montant net des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	4 721	(1 557 584)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement et de financement		
Augmentation (diminution) du mandat à justifier	—	(5 000 000)
Acquisitions d'immobilisations	(539 288)	(115 463)
Acquisitions d'actifs incorporels	(1 018 981)	(726 687)
Apports de capitaux reportés reçus	1 558 269	842 151
	—	(5 000 000)
Montant net des flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement et de financement	—	(5 000 000)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	4 721	(6 557 584)
Encaisse au début de l'exercice	3 442 416	10 000 000
Encaisse à la fin de l'exercice	3 447 137	3 442 416

Voir les notes complémentaires aux états financiers

Bureau du directeur général des élections – *Loi électorale*

Notes sur les états financiers

Le 31 mars 2010

1. Contexte

Le Bureau du directeur général des élections (Élections Ontario) a été établi en vertu de la *Loi électorale* pour organiser l'élection des députés de l'Assemblée législative. Il coordonne la formation et la rémunération des membres du personnel électoral ainsi que la fourniture des lieux de vote, du matériel et des fournitures, en plus de diriger et de superviser le directeur du scrutin de chaque circonscription électorale.

Nous avons organisé quatre élections partielles durant l'exercice : la première, le 17 septembre 2009 (St. Paul's); la deuxième le 4 février 2010 (Toronto-Centre) et la troisième et la quatrième le 4 mars 2010 (Leeds–Grenville et Ottawa-Ouest–Nepean). Une élection partielle a été organisée durant l'exercice prenant fin le 31 mars 2009.

La rémunération et les avantages sociaux du directeur général des élections et du personnel permanent d'Élections Ontario n'étant pas considérés comme des dépenses d'élection aux termes de la *Loi électorale*, ils sont exclus des états financiers. La rémunération et les avantages sociaux versés par le Bureau de l'Assemblée au nom d'Élections Ontario pour l'administration de la *Loi électorale* pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2010 s'élevaient à 7 088 263 \$ (2009 – 6 162 452 \$). Le Bureau administre aussi la *Loi sur le financement des élections* pour laquelle des états financiers distincts sont produits.

2. Conventions comptables importantes

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables utilisées pour préparer ces états financiers sont résumées ci-dessous.

(A) MODIFICATION DES CONVENTIONS COMPTABLES

Depuis le 1er avril 2009, le Bureau du directeur général des élections a adopté le chapitre 3064 Écarts d'acquisition et actifs incorporels, du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) qui établit des normes au niveau de la comptabilisation, de l'évaluation, de la présentation et de la divulgation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels. À la suite de l'adoption de cette norme, les coûts de développement de logiciels informatiques, d'une valeur comptable nette de 10 256 249 \$, ont été reclassés comme actifs incorporels et non plus comme actifs d'immobilisations pour l'exercice 2009.

Bureau du directeur général des élections – *Loi électorale*

Notes sur les états financiers

Le 31 mars 2010

2. Conventions comptables importantes (suite)

(B) ACTIFS IMMOBILISÉS ET ACTIFS INCORPORELS

Les actifs immobilisés et les actifs incorporels sont comptabilisés au coût historique moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, avec application de la règle de la demi-année durant l'exercice où l'actif est acquis et disponible, comme il est indiqué ci-après :

Logiciel informatique	3 ans
Matériel informatique	3 ans
Ameublement et équipement	5 ans
Améliorations locatives	5 ans

(C) DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Un montant de dépréciation est comptabilisé pour les actifs à long terme lorsque la valeur comptable de l'actif dépasse sa juste valeur du fait d'un événement ou d'un changement de circonstances. La perte pour dépréciation est calculée comme étant la différence entre la juste valeur de l'actif et sa valeur comptable.

(D) COMPTABILISATION DES REVENUS

Les revenus sont comptabilisés durant la période d'engagement des dépenses sous-jacentes. Le total des revenus reportés est donc égal au montant des charges payées d'avance à la fin de l'exercice.

(E) APPORTS DE CAPITAUX REPORTÉS

Les apports de capitaux reportés représentent les fonds reçus de la province de l'Ontario et utilisés pour acquérir des immobilisations et des actifs incorporels. Les revenus seront comptabilisés sur la durée de vie prévue des immobilisations et des actifs incorporels auxquels ils se rapportent afin de rapprocher les revenus et les coûts. Le coût non amorti des immobilisations et actifs incorporels est donc égal au solde des apports de capitaux reportés à la fin de l'exercice.

(F) UTILISATION DES ESTIMATIONS

Pour préparer des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit faire des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs à la date de production des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés des revenus, honoraires et dépenses pour la période visée. Il est possible que les montants réels diffèrent de ces estimations au fur et à mesure que des informations additionnelles deviendront disponibles dans l'avenir.

Bureau du directeur général des élections – *Loi électorale*

Notes sur les états financiers

Le 31 mars 2010

2. Conventions comptables importantes (suite)

(G) INSTRUMENTS FINANCIERS

Élections Ontario suit les normes comptables de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) ayant trait aux instruments financiers. Ces normes donnent une orientation en matière de comptabilisation et d'évaluation des actifs et passifs financiers et de prise en compte des profits et pertes de l'instrument financier. Aux termes de ces normes, tous les instruments financiers sont classés dans l'une des cinq catégories suivantes : détenu à des fins de transaction, détenu jusqu'à son échéance, prêts et créances, actifs financiers disponibles à la vente ou autres passifs financiers.

Tous les instruments financiers doivent être évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, exception faite de certaines transactions liées à un tiers. Après leur comptabilisation initiale, les instruments financiers doivent être évalués à leur juste valeur, à l'exception des actifs financiers classés comme placement détenu jusqu'à son échéance ou prêts et créances ou autres passifs financiers, qui sont évalués au coût ou au coût amorti.

Les actifs et passifs financiers d'Élections Ontario sont classés et comptabilisés comme suit :

- l'encaisse est classée comme placement détenu à des fins de transaction et comptabilisée à sa juste valeur;
- les comptes débiteurs entrent dans la catégorie Prêts et créances et sont évalués à leur valeur nominale qui avoisine leur juste valeur, étant donné leur échéance à court terme;
- les comptes créditeurs et charges à payer, et le payable à la province de l'Ontario sont classés comme autres passifs financiers et sont comptabilisés à leur valeur nominale qui avoisine leur juste valeur étant donné leur échéance à court terme.

3. Instruments financiers

Selon l'avis de la direction, Élections Ontario n'est pas exposé à un risque important de taux d'intérêt, de change, de liquidité ou de crédit découlant de ses instruments financiers, de par leur nature.

Bureau du directeur général des élections – *Loi électorale*

Notes sur les états financiers

Le 31 mars 2010

4. Source des fonds et revenus divers

En vertu de la *Loi électorale*, les dépenses d'élection, honoraires et indemnités sont prélevés sur le Trésor de la province. Un mandat à justifier, sous forme d'avances en espèces, a été accordé au Bureau pour le paiement des dépenses au moment où elles sont engagées. Le Bureau demande périodiquement à la province de lui verser des fonds additionnels afin de compenser les montants dépensés et prélevés sur le solde du mandat à justifier, lequel s'élevait au 31 mars 2010 à 5 000 000 \$ (2009 – 5 000 000 \$).

Le Bureau ne garde pas les revenus divers reçus, y compris les montants récupérés auprès d'autres ordres de gouvernement au titre des coûts engagés en leur nom. Ces revenus sont remis au ministère des Finances pour dépôt au Trésor et exclus des revenus en vertu de la *Loi électorale*. Les montants transférés durant l'année se présentent comme suit :

	2010	2009
	\$	\$
Revenus divers	13 540	—
Revenus d'intérêts	91	56 551
	13 631	56 551

5. Transactions liées à un tiers

Élections Ontario dispense gratuitement certains services administratifs tels que des services comptables, des ressources humaines et un soutien en technologie de l'information pour l'administration de la *Loi sur le financement des élections*.

Élections Ontario a versé à la Société immobilière de l'Ontario 1 005 160 \$ (2009 – 1 020 465 \$) pour l'utilisation d'espaces de bureau, dont 34 090 \$ ont été affectés à l'espace nécessaire pour administrer la *Loi sur le financement des élections* (2009 – 54 862 \$).

6. Information à fournir sur le capital

Le chapitre 1535 du Manuel de l'ICCA intitulé « Informations à fournir concernant le capital » impose la divulgation de renseignements qualitatifs et quantitatifs permettant aux personnes utilisant les états financiers d'évaluer les objectifs, politiques et processus d'Élections Ontario en matière de gestion du capital.

À cet égard, Élections Ontario met l'accent sur ses ressources liquides, à savoir l'encaisse disponible. L'objectif est de détenir l'encaisse disponible qui sera nécessaire à l'accomplissement des fonctions du directeur général des élections en vertu de la *Loi électorale* et de la *Loi sur le financement des élections*.

Bureau du directeur général des élections – Loi électorale

Notes sur les états financiers

Le 31 mars 2010

6. Information à fournir sur le capital (suite)

Au 31 mars 2010, le Bureau a satisfait à cet objectif et conserve le même objectif et les mêmes processus de gestion de son capital que pour l'exercice précédent.

Aux termes du paragraphe 113(4) de la *Loi électorale*, L.R.O., 1990, Chapitre E.6, aux fins d'obtenir les fonds exigés, le lieutenant-gouverneur en conseil peut ordonner que des mandats à justifier soient prélevés. Comme l'exige le paragraphe 14(2) de la Loi sur l'administration financière le solde du mandat à justifier non réglé est confirmé à la fin de l'exercice auprès de l'Office ontarien de financement. Le rapprochement mensuel du compte du mandat à justifier est exigé par la Politique opérationnelle en matière d'avances à justifier.

7. Immobilisations

Les immobilisations se composent des éléments suivants :

	2010			2009
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur comptable nette \$	Valeur comptable nette \$
Matériel informatique	379 673	264 478	115 195	500 372
Ameublement et équipement	897 660	463 392	434 268	377 693
Améliorations locatives	633 283	257 440	375 843	187 973
	<u>1 910 616</u>	<u>985 310</u>	<u>925 306</u>	<u>1 066 038</u>

À la suite de l'adoption en 2009 du chapitre 3064 « Écarts d'acquisition et actifs incorporels » en tant que nouvelle norme comptable (note 2), Élections Ontario a reclassé une valeur comptable nette de 10 256 249 \$ pour des logiciels informatiques ou le développement de logiciels dans la catégorie des actifs incorporels.

Bureau du directeur général des élections – Loi électorale

Notes sur les états financiers

Le 31 mars 2010

8. Actifs incorporels

Les actifs incorporels se composent des éléments suivants :

	2010			2009
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur comptable nette \$	Valeur comptable nette \$
Logiciel informatique	9 029 401	5 193 102	3 836 299	6 051 418
Logiciels en développement	4 481 389	—	4 481 389	4 204 831
	<u>13 510 790</u>	<u>5 193 102</u>	<u>8 317 688</u>	<u>10 256 249</u>

La majorité des actifs incorporels correspondait au développement interne du Système de gestion des élections. Au 31 mars 2010, le coût total des immobilisations pour le développement du Système de gestion des élections était de 14 095 262 \$, dont 1 542 397 \$ ont été affectés aux éléments d'actifs incorporels nécessaires pour administrer la *Loi sur le financement des élections*. La valeur comptable nette des immobilisations au 31 mars 2010 pour le Système de gestion des élections était de 8 958 435 \$, dont 976 237 \$ ont été affectés aux éléments d'actifs incorporels nécessaires pour administrer la *Loi sur le financement des élections*. Seuls certains modules du système sont actuellement opérationnels et en train d'être amortis. Le statut des autres modules et leur intégration aux modules opérationnels sont actuellement examinés. Ils ne seront pas utilisés pendant les élections de 2011. Le coût des modules non utilisés actuellement est comptabilisé dans la catégorie des logiciels en développement.

9. Apports de capitaux reportés

Le solde des apports de capitaux reportés a été modifié comme suit :

	2010 \$	2009 \$
Solde au début de l'exercice	11 322 287	13 831 137
Entrées d'immobilisations en cours d'exercice	1 558 269	842 151
Amortissement des apports de capitaux reportés	(3 637 562)	(3 351 001)
Solde à la fin de l'exercice	<u>9 242 994</u>	<u>11 322 287</u>

Bureau du directeur général des élections – *Loi électorale*

Notes sur les états financiers

Le 31 mars 2010

10. Engagements en matière de location

En juin 2004, le Bureau a prolongé le bail des locaux actuels pour une période additionnelle de dix ans venant à expiration le 31 mai 2015. Il partage ces locaux avec le bureau qui administre la *Loi sur le financement des élections* et les coûts de location sont partagés en proportion de la superficie occupée par chaque bureau.

Les paiements minimums pour Élections Ontario, à l'exclusion du montant alloué à la *Loi sur le financement des élections*, pour le reste de la période de location se présentent comme suit :

	\$
Exercice prenant fin le 31	
mars 2011	972 647
2012	972 647
2013	972 647
2014	972 647
2015	972 647
2016	162 108
	<u>5 025 343</u>

11. Chiffres comparatifs

Certains des chiffres comparatifs ont été reclassés dans d'autres catégories pour correspondre à la présentation de l'exercice en cours.



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Bureau du directeur général des élections
Loi sur le financement des élections

États financiers
Pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2010



Elections Ontario 51, prom. Rolark Dr., Toronto, Ontario M1R 3B1
Tel./Tel.: 416.326.6300 1.800.677.8683 Fax: 416.326.6201
TTY/ATS: 1.888.292.2312 www.elections.on.ca

Responsabilité à l'égard des rapports financiers

Les états financiers ci-joints, déposés en vertu de la *Loi sur le financement des élections*, ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. La responsabilité des états financiers incombe à la direction. Les états financiers ont été préparés correctement, dans les limites du seuil d'importance relative et compte tenu des renseignements disponibles au 28 septembre 2010.

Il incombe à la direction de vérifier l'intégrité des états financiers et de mettre en place un système de contrôles internes visant à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que des renseignements financiers fiables sont disponibles en temps opportun. Le système comporte des politiques et procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle permettant une délégation de pouvoirs et une séparation des responsabilités appropriées.

Les états financiers ont été vérifiés par le vérificateur général. Le vérificateur général a la responsabilité d'exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés fidèlement, en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada. Le rapport du vérificateur, présenté à la page suivante, délimite la portée de sa vérification et de son opinion.

Greg Essensa
Directeur général des élections

Le 28 septembre 2010



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

Au directeur général des élections

J'ai vérifié le bilan du Bureau du directeur général des élections – *Loi sur le financement des élections* au 31 mars 2010, ainsi que l'état des résultats et l'état de l'évolution des actifs nets pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe au directeur général des élections. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Bureau du directeur général des élections – *Loi sur le financement des élections* au 31 mars 2010, ainsi que des résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862

B.P, 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-327-9862

www.auditor.on.ca

Toronto, Ontario
Le 28 septembre 2010

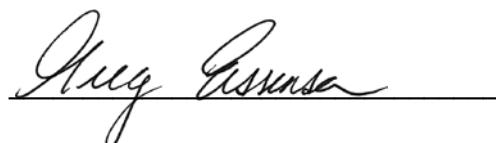
Gary R. Peall, CA
Sous vérificateur général
Expert comptable agréé

Bureau du directeur général des élections – *Loi sur le financement des élections*

Bilan – Au 31 mars 2010

	2010 \$	2009 \$
Actif		
À court terme		
Comptes débiteurs – Trésor	832 213	651 816
Charges payées d'avance	—	3 320
	<u>832 213</u>	<u>655 136</u>
Comptes débiteurs à long terme – Trésor	123 826	101 330
Actifs immobilisés (Note 4)	71 750	43 089
Actifs incorporels (Note 5)	976 237	1 220 827
	<u>1 047 987</u>	<u>1 263 916</u>
Total de l'actif	<u>2 004 026</u>	<u>2 020 382</u>
Passif		
À court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer	832 213	651 816
Revenus reportés	—	3 320
	<u>832 213</u>	<u>655 136</u>
Obligation au titre des prestations constituées aux employés – à long terme	123 826	101 330
Apports de capitaux reportés (Note 6)	1 047 987	1 263 916
	<u>1 047 987</u>	<u>1 263 916</u>
Total du passif	<u>2 004 026</u>	<u>2 020 382</u>

Voir les notes complémentaires aux états financiers



Directeur général des élections

Bureau du directeur général des élections – *Loi sur le financement des élections*

État des revenus et dépenses – Pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2010

	2010	2009
	\$	\$
Revenus		
Revenus provenant de la province de l'Ontario	1 882 810	1 699 358
Amortissement des apports de capitaux reportés (Note 6)	355 402	298 701
	<u>2 238 212</u>	<u>1 998 059</u>
Dépenses		
Administration et fonctionnement		
Salaires et avantages sociaux (Note 8)	951 951	1 000 969
Honoraires	323 029	289 375
Fournitures et frais de bureau	71 221	39 775
Loyer	49 826	54 862
Téléphone, affranchissement et expédition	17 377	20 120
Autres	3 380	5 898
Amortissement	355 402	298 701
	<u>1 772 186</u>	<u>1 709 700</u>
Subventions (Note 7)		
Dépenses liées à la campagne		
- candidats	184 586	43 007
- partis	43 441	9 035
Honoraires de vérification :		
Rapports annuels		
- associations de circonscription	283 597	292 610
- partis	15 603	16 198
Rapports de campagne électorale		
- candidats	26 724	11 160
- partis	23 026	8 928
-associations de circonscription	12 928	2 976
Candidats à la direction d'un parti	1 984	3 584
	<u>591 889</u>	<u>387 498</u>
Total des dépenses	<u>2 364 075</u>	<u>2 097 198</u>
Moins : contributions anonymes et excédentaires	125 863	99 139
Dépenses nettes	<u>2 238 212</u>	<u>1 998 059</u>
(Déficit)/excédent des revenus sur les dépenses	<u>—</u>	<u>—</u>

Voir les notes complémentaires aux états financiers

Bureau du directeur général des élections – *Loi sur le financement des élections*

Notes sur les états financiers – Le 31 mars 2010

1. Contexte

Le directeur général des élections est responsable de l'administration de la *Loi électorale* et de la *Loi sur le financement des élections*. Les états financiers reflètent les activités menées aux termes de la *Loi sur le financement des élections*. En vertu de cette Loi, il consigne et examine les rapports déposés par les partis politiques, les associations de circonscription, les candidats et les candidats à la direction d'un parti afin de surveiller la conformité aux plafonds des contributions et des dépenses prévus dans la Loi. Le directeur général des élections verse en outre des subventions aux bénéficiaires admissibles conformément à la Loi.

Nous avons organisé quatre élections partielles durant l'exercice : la première, le 17 septembre 2009 (St. Paul's); la deuxième le 4 février 2010 (Toronto-Centre) et la troisième et la quatrième le 4 mars 2010 (Leeds–Grenville et Ottawa-Ouest–Nepean). Une élection partielle a été organisée durant l'exercice prenant fin le 31 mars 2009.

Les dépenses et les acquisitions d'actifs aux termes de la *Loi sur le financement des élections* sont remboursées par le Bureau du directeur général des élections; les remboursements sont payés sur le Trésor jusqu'à concurrence du maximum des crédits votés. Les crédits votés pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2010, approuvés selon la comptabilité de caisse modifiée, s'élevaient à 3 759 100 \$ (2009 – 8 159 000 \$).

2. Conventions comptables importantes

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et par conséquent, reflètent la méthode de la comptabilité d'exercice. Les principales conventions comptables utilisées pour préparer ces états financiers sont résumées ci-dessous.

(A) MODIFICATION DES CONVENTIONS COMPTABLES

Depuis le 1er avril 2009, le Bureau du directeur général des élections a adopté le chapitre 3064 Écarts d'acquisition et actifs incorporels, du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) qui établit des normes au niveau de la comptabilisation, de l'évaluation, de la présentation et de la divulgation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels. À la suite de l'adoption de cette norme, les coûts de logiciels informatiques, d'une valeur comptable nette de 1 220 827 \$, ont été reclassés à titre rétrospectif comme actifs incorporels et non plus comme actifs immobilisés pour l'exercice 2009.

Bureau du directeur général des élections – *Loi sur le financement des élections*

Notes sur les états financiers – Le 31 mars 2010

2. Conventions comptables importantes (suite)

(B) ACTIFS IMMOBILISÉS ET ACTIFS INCORPORELS

Les actifs immobilisés et les actifs incorporels sont comptabilisés au coût historique moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, avec application de la règle de la demi-année durant l'exercice où l'actif est acquis, comme il est indiqué ci après :

Logiciel et matériel informatique	3 ans
Ameublement et équipement	3 ans
Améliorations locatives	5 ans

(C) DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Un montant de dépréciation est comptabilisé pour les actifs à long terme lorsque la valeur comptable de l'actif dépasse sa juste valeur du fait d'un événement ou d'un changement de circonstances. La perte pour dépréciation est calculée comme étant la différence entre la juste valeur de l'actif et sa valeur comptable.

(D) COMPTABILISATION DES REVENUS – FONDS PROVENANT DE LA PROVINCE

Les revenus provenant de la province sont pris en compte pour toute la période pendant laquelle sont consignées les dépenses d'administration et de fonctionnement et les subventions. Par conséquent, le total des comptes créditeurs et des charges à payer est égal aux comptes débiteurs – Trésor.

(E) COMPTABILISATION DES REVENUS – CONTRIBUTIONS ANONYMES ET EXCÉDENTAIRES

En vertu de la Loi, les contributions anonymes reçues par un parti politique, une association de circonscription, un candidat aux élections ou un candidat à la direction d'un parti inscrit doivent être remises au directeur général des élections. Les contributions dépassant les limites prescrites par la *Loi sur le financement des élections* doivent aussi être remises au directeur général des élections, sauf si le bénéficiaire peut rembourser la contribution excédentaire au donateur et récupérer le récépissé officiel. En raison de la nature imprévisible de ces contributions, elles doivent être comptabilisées au moment de leur réception.

(F) COMPTABILISATION DES REVENUS – APPORTS DE CAPITAUX

Les apports de capitaux reportés représentent les fonds reçus de la province de l'Ontario et utilisés pour acquérir des immobilisations et des actifs incorporels. Les apports seront comptabilisés sur la durée de vie prévue des actifs auxquels ils se rapportent afin de rapprocher les revenus et les dépenses. Le solde des immobilisations et actifs incorporels est donc égal au solde des apports de capitaux reportés à la fin de l'exercice.

Bureau du directeur général des élections – *Loi sur le financement des élections*

Notes sur les états financiers – Le 31 mars 2010

2. Conventions comptables importantes (suite)

(G) SUBVENTIONS

Les subventions liées aux dépenses de campagne et aux honoraires de vérification des rapports de campagne sont consignées pour l'exercice pendant lequel l'élection a lieu. Les subventions liées aux honoraires de vérification des rapports de campagne de chaque candidat à la direction d'un parti sont comptabilisées pour l'exercice pendant lequel l'événement a lieu. Les subventions liées aux honoraires de vérification des rapports annuels sont comptabilisées pour l'exercice sur lequel porte les rapports.

(H) UTILISATION DES ESTIMATION

Pour préparer des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit faire des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs à la date de production des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés des revenus et dépenses pour la période visée. Il est possible que les montants réels diffèrent de ces estimations au fur et à mesure que des informations additionnelles deviendront disponibles dans l'avenir.

(I) INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Bureau du directeur général des élections suit les normes comptables de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) ayant trait aux instruments financiers. Ces normes donnent une orientation en matière de comptabilisation et d'évaluation des actifs et passifs financiers et de prise en compte des profits et pertes de l'instrument financier. Aux termes de ces normes, tous les instruments financiers sont classés dans l'une des cinq catégories suivantes : détenu à des fins de transaction, détenu jusqu'à son échéance, prêts et créances, actifs financiers disponibles à la vente ou autres passifs financiers.

De plus, tous les instruments financiers doivent être évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, exception faite de certaines transactions liées à un tiers. Après leur comptabilisation initiale, les instruments financiers doivent être évalués à leur juste valeur, à l'exception des actifs financiers classés comme placement détenu jusqu'à son échéance ou prêts et créances ou autres passifs financiers, qui sont évalués au coût ou au coût amorti.

Les actifs et passifs financiers du Bureau sont classés et comptabilisés comme suit :

- les comptes débiteurs entrent dans la catégorie Prêts et créances et sont évalués à leur valeur nominale qui avoisine leur juste valeur, étant donné leur échéance à court terme;
- les comptes créditeurs et charges à payer sont classés comme autres passifs financiers et sont comptabilisés à leur valeur nominale qui avoisine leur juste valeur étant donné leur échéance à court terme.

Bureau du directeur général des élections – *Loi sur le financement des élections*

Notes sur les états financiers – Le 31 mars 2010

3. Instruments financiers

Selon l'avis de la direction, le Bureau du directeur général des élections n'est pas exposé à un risque important de taux d'intérêt, de change, de liquidité ou de crédit découlant de ses instruments financiers, de par leur nature.

4. Immobilisations

Les immobilisations se composent des éléments suivants :

	2010			2009
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur comptable nette \$	Valeur comptable nette \$
Matériel informatique	117 044	110 256	6 788	15 088
Ameublement et équipement	59 920	29 854	30 066	19 876
Améliorations locatives	45 884	10 988	34 896	8 125
	<u>222 848</u>	<u>151 098</u>	<u>71 750</u>	<u>43 089</u>

À la suite de l'adoption en 2009 du chapitre 3064 « Écarts d'acquisition et actifs incorporels » en tant que nouvelle norme comptable (note 2), Élections Ontario a reclassé une valeur comptable nette de 1 220 827 \$ pour des logiciels informatiques ou le développement de logiciels dans la catégorie des actifs incorporels.

5. Actifs incorporels

Les actifs incorporels se composent des éléments suivants :

	2010			2009
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur comptable nette \$	Valeur comptable nette \$
Logiciel informatique	997 183	571 582	425 601	698 212
Logiciels en développement	550 636	—	550 636	522 615
	<u>1 547 819</u>	<u>571 582</u>	<u>976 237</u>	<u>1 220 827</u>

Bureau du directeur général des élections – *Loi sur le financement des élections*

Notes sur les états financiers – Le 31 mars 2010

5. Actifs incorporels (suite)

Au 31 mars 2010, le coût total des immobilisations pour le développement du Système de gestion des élections était de 14 095 262 \$, dont 1 542 397 \$ ont été affectés aux éléments d'actifs incorporels nécessaires pour administrer la *Loi sur le financement des élections*. La valeur comptable nette des immobilisations au 31 mars 2010 pour le Système de gestion des élections était de 8 958 435 \$, dont 976 237 \$ ont été affectés aux éléments d'actifs incorporels nécessaires pour administrer la *Loi sur le financement des élections*. Seuls certains modules du système sont actuellement opérationnels et en train d'être amortis. Le statut des autres modules et leur intégration aux modules opérationnels sont actuellement examinés. Ils ne seront pas utilisés pendant les élections de 2011. Le coût des modules non utilisés actuellement est comptabilisé dans la catégorie des logiciels en développement.

6. Apports de capitaux reportés

Le solde des apports de capitaux reportés a été modifié comme suit :

	2010 \$	2009 \$
Solde au début de l'exercice	1 263 916	1 490 304
Ajouts aux apports de capitaux reportés	139 473	72 313
Montant amorti sur le revenu	(355 402)	(298 701)
Solde à la fin de l'exercice	1 047 987	1 263 916

7. Subventions

La *Loi sur le financement des élections* prévoit le paiement de différentes subventions. Les montants indiqués ci dessous sont en vigueur du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2013.

- Dépenses liées à la campagne électorale des candidats inscrits qui obtiennent au moins 15 % des suffrages exprimés dans une circonscription électorale. Le montant remboursé correspond au moindre des 20 % des dépenses liées à la campagne électorale du candidat ou des 20 % du montant maximal des dépenses autorisé de 1,19 \$ par électeur admissible. Les candidats des circonscriptions électorales désignées du Nord peuvent recevoir un montant supplémentaire de 8 680 \$.
- Dépenses liées à la campagne électorale des partis inscrits qui obtiennent au moins 15 % des suffrages exprimés dans une circonscription électorale. Le montant remboursé est de cinq cents par électeur admissible dans chaque circonscription.
- Honoraires de vérification des rapports annuels et des rapports de campagne des associations des circonscriptions inscrites jusqu'à concurrence de 744 \$ par rapport.

Bureau du directeur général des élections – *Loi sur le financement des élections*

Notes sur les états financiers – Le 31 mars 2010

7. Subventions (suite)

- Honoraires de vérification des rapports annuels et des rapports de campagne des partis inscrits jusqu'à concurrence de 1 488 \$ par rapport.
- Honoraires de vérification des rapports de campagne des candidats jusqu'à concurrence de 1 240 \$ par rapport.
- Honoraires de vérification des rapports de campagne des candidats à la direction d'un parti jusqu'à concurrence de 992 \$ par rapport.

8. Avantages sociaux futurs

(A) PRESTATIONS DE RETRAITE

Les employés à temps plein du Bureau du directeur général des élections participent à la Caisse de retraite de la fonction publique, un régime assurant de prestations de retraite pour les employés du gouvernement provincial et de nombreux organismes de l'Ontario. La province de l'Ontario, seul commanditaire de la Caisse de retraite de la fonction publique, définit les paiements annuels que doit verser le Bureau du directeur général des élections à la caisse. Dans la mesure où les commanditaires sont responsables de garantir que les caisses de retraite soient financièrement viables, tout excédent ou passif non capitalisé provenant des évaluations actuarielles obligatoires de financement ne sont ni des actifs, ni des obligations du Bureau. Les paiements annuels du Bureau du directeur général des élections d'un montant de 55 427 \$ (2009 – 34 326 \$) sont inclus dans la catégorie relative à la rémunération et aux avantages sociaux.

(B) PRESTATIONS NON LIÉES À LA RETRAITE

Les coûts des indemnités de départ en vertu de la Loi sur la fonction publique de l'Ontario et des droits à congé annuel accumulés et inutilisés par les employés jusqu'au 31 mars 2010 sont comptabilisés dans les rapports financiers. Les coûts des prestations après retraite non liées à cette dernière sont versés par le ministère des Services gouvernementaux et, par conséquent, ne figurent pas dans l'état des revenus et des dépenses.

9. Transactions liées à un tiers

Le Bureau du directeur général des élections a alloué 49 826 \$ (2009 – 54 862 \$) pour l'utilisation d'espaces de bureau nécessaires pour administrer la *Loi sur le financement des élections*.

Certains services administratifs comme la comptabilité, les ressources humaines et le soutien des technologies de l'information requis pour administrer la *Loi sur le financement des élections* sont fournis sans frais par le Bureau du directeur général des élections.

Bureau du directeur général des élections – *Loi sur le financement des élections*

Notes sur les états financiers – Le 31 mars 2010

10. Engagements en matière de location

Les frais de loyer de bureau annuels du Bureau du directeur général des élections sont calculés en fonction de la superficie en pieds carrés occupée et les montants des engagements sur bail futurs liés aux locaux requis pour administrer la *Loi sur le financement des élections* sont les suivants :

	\$
2010/11	47 220
2011/12	47 220
2012/13	47 220
2013/14	47 220
2014/15	47 220
Jusqu'à 2016/17	7 870
	<u>243 970</u>

11. État des mouvements de trésorerie

Aucun état des mouvements de trésorerie n'a été déposé, puisque les renseignements qu'il permettrait d'obtenir sont déjà disponibles dans les états financiers.

12. Chiffres comparatifs

Certains des chiffres comparatifs ont été reclassés dans d'autres catégories pour correspondre à la présentation de l'exercice en cours.

ANNEXE A

Partis politiques inscrits au 31 Décembre 2009

Nom du parti	Abréviation	Date d'inscription	Méthode d'inscription
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	NPD	13 février 1975	<i>Sur promulgation de la Loi portant réforme du financement des élections</i>
Parti libéral de l'Ontario	PLO	13 février 1975	<i>Sur promulgation de la Loi portant réforme du financement des élections</i>
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	PPCO	13 février 1975	<i>Sur promulgation de la Loi portant réforme du financement des élections</i>
Parti communiste du Canada (Ontario)	PCCO	3 septembre 1975	<i>Pétition en vertu de la Loi portant réforme du financement des élections</i>
Parti libertarien de l'Ontario	- Aucune -	18 août 1976	<i>Pétition en vertu de la Loi portant réforme du financement des élections</i>
Freedom Party of Ontario	FP	Inscrit sous le nom de « Unparty Party (Ontario) » le 26 novembre 1980 Renommé le 19 octobre 1983	<i>Pétition en vertu de la Loi portant réforme du financement des élections</i>
Parti vert de l'Ontario	PVO	4 juillet 1984	<i>Pétition en vertu de la Loi portant réforme du financement des élections</i>
Parti de l'alliance des familles de l'Ontario	FCP	10 juin 1987	<i>Pétition en vertu de la Loi portant réforme du financement des élections</i>
Ontario Provincial Confederation of Regions Party	Ont. C.O.R. Party	30 mai 1990	<i>Pétition en vertu de la Loi portant réforme du financement des élections</i>
Parti république d'abord de gens de l'Ontario	RPO	17 septembre 2007	<i>Processus de nomination d'un candidat conformément à la Loi électorale</i>
Parti pour les gens qui ont des besoins spéciaux	PGBS	18 septembre 2007	<i>Processus de nomination d'un candidat conformément à la Loi électorale</i>
Parti réformiste Ontarien	Réform	18 septembre 2007	<i>Processus de nomination d'un candidat conformément à la Loi électorale</i>

Demandes d'inscription du nom d'un nouveau parti politique en 2009

Date de la décision du directeur général des élections	Nom demandé	Abréviation demandée	Décision du directeur général des élections
2 octobre 2009	Anti-bailout Party	ABP	Nom : Acceptable
	(Demande présentée par Christopher A Morren)		Abréviation : Acceptable
8 décembre 2009	Northern Ontario Heritage Party	NOHP	Nom : Acceptable
	(Demande présentée par Edward P Deibel)		Abréviation : Acceptable
22 décembre 2009	I'm Canadian Eh?	ICE	Nom : Non acceptable
	(Demande présentée par Roland Fillion)		Abréviation : Non acceptable
23 décembre 2009	Equal Ontario Party	EOP	Nom : Acceptable
	(Demande présentée par Krystof Klabouch)		Abréviation : Acceptable

ANNEXE B

Associations de circonscription inscrites, par parti politique, en 2009

Nom du parti	Nombre d'associations de circonscription inscrites	
	au 1er janvier 2009	au 31 décembre 2009
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	107	103
Parti libéral de l'Ontario	107	107
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	106	101
Parti communiste du Canada (Ontario)	3	3
Parti libertarien de l'Ontario	4	3
Freedom Party of Ontario	4	5
Parti vert de l'Ontario	64	66
Parti de l'alliance des familles de l'Ontario	15	12
Ontario Provincial Confederation of Regions Party	2	2
TOTAL	412	402

ANNEXE C

Revue historique des activités électoraux depuis la promulgation de la *Loi portant réforme du financement des élections en 1975*

ANNÉE		ÉMISSION DU DÉCRET	JOUR DU SCRUTIN	PÉRIODE DE CAMPAGNE ÉLECTORALE		PUBLICITÉ PERMISE		DATE DE DÉPÔT
				DU	AU	DU	AU	
1975	Élection générale	11 août 1975	18 sept. 1975	11 août 1975	18 janv. 1976	27 août 1975	16 sept. 1975	18 mars 1976
1977	Élection générale	29 avril 1977	9 juin 1977	29 avril 1977	9 oct. 1977	18 mai 1977	7 juin 1977	9 déc. 1977
1978	Élections partielles :							
	Chatham-Kent	11 sept. 1978	19 oct. 1978	11 sept. 1978	19 févr. 1979	27 sept. 1978	17 oct. 1978	19 avril 1979
	Sault Ste. Marie	30 oct. 1978	14 déc. 1978	30 oct. 1978	14 avril 1979	22 nov. 1978	12 déc. 1978	14 juin 1979
1979	Élections partielles :							
	Scarborough-Ouest Wentworth	19 févr. 1979	5 avril 1979	19 févr. 1979	5 août 1979	14 mars 1979	3 avril 1979	5 oct. 1979
1980	Élection partielle :							
	Carleton	6 oct. 1980	20 nov. 1980	6 oct. 1980	20 mars 1981	29 oct. 1980	18 nov. 1980	20 mai 1981
1981	Élection générale	2 févr. 1981	19 mars 1981	2 févr. 1981	19 juill. 1981	25 févr. 1981	17 mars 1981	19 sept. 1981
1982	Élections partielles :							
	Hamilton-Ouest	10 mai 1982	17 juin 1982	10 mai 1982	17 oct. 1982	26 mai 1982	15 juin 1982	18 déc. 1982
	York-Sud	27 sept. 1982	4 nov. 1982	27 sept. 1982	4 mars 1983	13 oct. 1982	2 nov. 1982	4 mai 1983
1983	Élection partielle :							
	Stormont Dundas & Glengarry	31 oct. 1983	15 déc. 1983	31 oct. 1983	15 avril 1984	23 nov. 1983	13 déc. 1983	15 juin 1984
1984	Élections partielles :							
	Hamilton-Centre Ottawa-Centre Ottawa-Est Prescott & Russell, Wentworth-Nord	29 oct. 1984	13 déc. 1984	29 oct. 1984	13 avril 1985	21 nov. 1984	11 déc. 1984	13 juin 1985
1985	Élection générale	25 mars 1985	2 mai 1985	25 mars 1985	2 sept. 1985	10 avril 1985	30 avril 1985	2 nov. 1985
1986	Élections partielles :							
	York-Est	6 mars 1986	17 avril 1986	6 mars 1986	17 août 1986	26 mars 1986	15 avril 1986	17 oct. 1986
	Cochrane-Nord	26 juin 1986	14 août 1986	26 juin 1986	14 déc. 1986	23 juill. 1986	12 août 1986	14 févr. 1986
1987	Élection générale	31 juill. 1987	10 sept. 1987	31 juill. 1987	10 déc. 1987	19 août 1987	8 sept. 1987	10 mars 1988
1988	Élections partielles :							
	London-Nord	22 févr. 1988	31 mars 1988	22 févr., 1988	30 juin 1988	9 mars 1988	29 mars 1988	30 sept. 1988
	Welland-Thorold	23 sept. 1988	3 nov. 1988	23 sept. 1988	3 févr. 1989	12 oct. 1988	1 ^{er} nov. 1988	3 mai 1989
1990	Élection générale	30 juill. 1990	6 sept. 1990	30 juill. 1990	6 déc. 1990	15 août 1990	4 sept. 1990	6 mars 1991
1992	Élection partielle :							
	Brant-Haldimand	27 janv. 1992	5 mars 1992	27 janv. 1992	5 juin 1992	12 févr. 1992	3 mars 1992	5 sept. 1992
1993	Élections partielles :							
	Don Mills							
	St. George-St. David, Essex South	22 févr. 1993 25 oct. 1993	1 ^{er} avril 1993 2 déc. 1993	22 févr. 1993 25 oct. 1993	1 ^{er} juill. 1993 2 mars 1994	10 mars 1993 10 nov. 1993	30 mars 1993 30 nov. 1993	1 ^{er} oct. 1993 2 juin 1994
1994	Élection partielle :							
	Victoria-Haliburton	7 févr. 1994	17 mars 1994	7 févr. 1994	17 juin 1994	23 févr. 1994	15 mars 1994	17 sept. 1994
1995	Élection partielle :							
	*St. Andrew-St. Patrick	27 févr. 1995	Annulée	27 févr. 1995	27 avril 1995	19 avril 1995	S.o.	27 juill. 1995
1995	Élection générale	28 avril 1995	8 juin 1995	28 avril 1995	8 sept. 1995	17 mai 1995	6 juin 1995	8 déc. 1995

* L'élection partielle de St. Andrew-St. Patrick est réputée avoir cessé le jour qui précède celui de l'émission des décrets de convocation pour l'élection générale du 8 juin 1995.

ANNÉE		ÉMISSION DU DÉCRET	JOUR DU SCRUTIN	PÉRIODE DE CAMPAGNE ÉLECTORALE		PUBLICITÉ PERMISE		DATE DE DÉPÔT
				DU	AU	DU	AU	
1996	Élection partielle : York-Sud	11 avril 1996	23 mai 1996	11 avril 1996	23 août 1996	1 ^{er} mai 1996	21 mai 1996	23 nov. 1996
1997	Élections partielles : Oriole Ottawa-Ouest Windsor-Riverside	23 juill. 1997	4 sept. 1997	23 juill. 1997	4 déc. 1997	13 août 1997	2 sept. 1997	4 mars 1998
1998	Élection partielle : Nickel Belt	24 août 1998	1 ^{er} oct. 1998	24 août 1998	1 ^{er} janv. 1999	9 sept. 1998	29 sept. 1998	1 ^{er} avril 1999
1999	Élection générale	5 mai 1999	3 juin 1999	5 mai 1999	3 sept. 1999	12 mai 1999	1 ^{er} juin 1999	3 déc. 1999
2000	Élection partielle : Ancaster-Dundas- Flamborough- Aldershot	4 août 2000	7 sept. 2000	4 août 2000	7 déc. 2000	16 août 2000	5 sept. 2000	7 mars 2001
2001	Élections partielles : Parry Sound-Muskoka Vaughan-King-Aurora Beaches-East York	15 févr. 2001 30 mai 2001 22 août 2001	22 mars 2001 28 juin 2001 20 sept. 2001	15 févr. 2001 30 mai 2001 22 août 2001	22 juin 2001 28 sept. 2001 20 déc. 2001	28 févr. 2001 6 juin 2001 29 août 2001	20 mars 2001 26 juin 2001 18 sept. 2001	22 sept. 2001 28 déc. 2001 20 mars 2002
2002	Élections partielles : Dufferin-Peel- Wellington-Grey Nipissing	3 avril 2002	2 mai 2002	3 avril 2002	2 août 2002	10 avril 2002	30 avril 2002	2 nov. 2002
2003	Élection générale	2 sept. 2003	2 oct. 2003	2 sept. 2003	2 janv. 2004	10 sept. 2003	30 sept. 2003	2 avril 2004
2004	Élection partielle : Hamilton-Est	14 avril 2004	13 mai 2004	14 avril 2004	13 août 2004	21 avril 2004	11 mai 2004	13 nov. 2004
2005	Élections partielles : Dufferin-Peel- Wellington-Grey Scarborough-Rouge River	16 févr. 2005 26 oct. 2005	17 mars 2005 24 nov. 2005	16 févr. 2005 26 oct. 2005	17 juin 2005 24 févr. 2006	23 févr. 2005 2 nov. 2005	15 mars 2005 22 nov. 2005	17 sept. 2005 24 mai 2006
2006	Élections partielles : Nepean-Carleton Toronto-Danforth Whitby-Ajax Parkdale-High Park	1 ^{er} mars 2006 16 août 2006	30 mars 2006 14 sept. 2006	1 ^{er} mars 2006 16 août 2006	30 juin 2006 14 déc. 2006	8 mars 2006 23 août 2006	28 mars 2006 12 sept. 2006	30 sept. 2006 14 mars 2007
2007	Élections partielles : Burlington Markham York-Sud-Weston	10 janv. 2007	8 févr. 2007	10 janv. 2007	8 mai 2007	17 janv. 2007	6 févr. 2007	8 août 2007
	Élection générale	10 sept. 2007	10 oct 2007	10 sept. 2007	10 janv. 2008	10 sept. 2007	8 oct. 2007	6 avril 2008
2009	Élection partielle : Haliburton-Kawartha Lakes-Brock	4 févr. 2009	5 mars 2009	4 févr. 2009	4 juin 2009	11 févr. 2009	3 mars 2009	8 sept. 2009
2009	Élection partielle : St. Paul's	19 août 2009	17 Sept. 2009	19 août 2009	17 déc. 2009	26 août 2009	15 sept. 2009	17 mars 2006
2010	Élection partielle : Toronto-Centre	6 janv. 2010	4 févr. 2010	6 janv. 2010	13 mai 2010	13 janv. 2010	2 févr. 2010	4 août 2007
2010	Élections partielles : Leeds—Grenville Ottawa-Ouest— Nepean	3 févr. 2010	4 mars 2010	3 févr. 2010	4 Juin 2010	10 févr. 2010	2 mars, 2010	4 sept. 2010

Sommaire des données provenant des états financiers annuels déposés par les partis politiques inscrits pour l'année 2009

	PARTI COMMUNISTE DU CANADA (ONTARIO)	PARTI DE L'ALLIANCE DES FAMILLES DE L'ONTARIO	FREEDOM PARTY OF ONTARIO	PARTI LÉVELLÉ DE L'ONTARIO	PARTI LIBÉRAL DE L'ONTARIO	PARTI LIBÉRIEN DE L'ONTARIO	ONTARIO PROVINCIAL CONFEDERATION OF REGIONS PARTY	NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE DE L'ONTARIO	PARTI POUR LES GENS QUI ONT DES BESOINS SPÉCIAUX	PARTI CONSERVATEUR DE L'ONTARIO	LE PARTI RÉFORMISTE DE L'ONTARIO	PARTI RÉPUBLIQUE D'ABORD DE GENS DE L'ONTARIO
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
A. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES												
Recettes												
Contributions nettes	40 175	46 390	28 262	220 511	2 213 642	16 461	-	2 624 077	1 465	1 273 347	4 945	1 250
Transferts	-	439	-	3 461	733 381	-	-	1 523 972	-	777 031	-	-
Autres recettes	1	1 567	-	16 100	948 177	483	30	213 470	-	450 044	-	105
TOTAL DES RECETTES	40 176	48 396	28 262	240 072	3 895 200	16 944	30	4 361 519	1 465	2 500 422	4 945	1 355
Dépenses												
Transferts	-	-	-	6 339	679 022	-	-	1 568 839	-	-	-	-
Autres dépenses	39 033	59 324	30 907	133 720	4 738 645	21 943	21	2 350 181	1 928	3 541 619	5 062	8 957
TOTAL DES DÉPENSES	39 033	59 324	30 907	140 059	5 417 666	21 943	21	3 919 020	1 928	3 541 619	5 062	8 957
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	1 143	(10 928)	(2 645)	100 013	(1 522 466)	(4 998)	9	442 499	(462)	(1 041 197)	(117)	(7 602)
Surplus (déficit) pér. campagne électorale	-	12 196	-	(25 921)	4 832 305	(148)	-	158 947	-	2 588 921	-	-
Surplus ajusté de la période précédente (déficit)	9 114	70 136	2 014	47 128	(1 583 443)	13 526	1 418	(3 586 505)	883	(2 446 479)	2 459	(6 695)
Surplus (déficit) au 31 décembre 2009	10 258	71 404	(631)	121 222	1 726 395	8 379	1 427	(2 985 059)	421	(898 755)	2 342	(14 297)
Provenance des contributions												
Particuliers	40 175	46 390	28 262	218 026	1 223 900	16 061	-	2 285 182	1 465	860 675	4 622	1 250
Compagnies	-	-	-	2 485	930 906	400	-	36 834	-	412 672	324	-
Syndicats	-	-	-	-	58 837	-	-	302 060	-	-	-	-
TOTAL	40 175	46 390	28 262	220 511	2 213 642	16 461	-	2 624 077	1 465	1 273 347	4 945	1 250
Contribution moyenne												
Particuliers	515	119	336	203	206	157	-	163	132	96	660	125
Compagnies	-	-	-	414	1 605	200	-	944	-	1 037	324	-
Syndicats	-	-	-	-	1 898	-	-	1 726	-	-	-	-
B. BILAN DE L'ACTIF ET DU PASSIF												
Actif												
TOTAL	11 906	74 744	-	125 434	3 066 931	10 879	1 427	502 273	2 233	1 639 509	2 342	867
Passif et surplus												
Passif	1 648	3 340	631	4 212	1 340 536	2 500	-	3 487 332	1 812	2 538 264	-	15 164
Surplus (déficit)	10 258	71 404	(631)	121 222	1 726 395	8 379	1 427	(2 985 059)	421	(898 755)	2 342	(14 297)
TOTAL	11 906	74 744	-	125 434	3 066 931	10 879	1 427	502 273	2 233	1 639 509	2 342	867

* À CAUSE D'UNE QUESTION INTERNE LE CONCERNANT, L'ONTARIO PROVINCIAL CONFEDERATION OF REGIONS PARTY N'A PU DÉPOSER DES ÉTATS FINANCIERS UNIFORMES

Sommaire des données provenant des états financiers annuels déposés par les associations de circonscription inscrites pour l'année 2009

	PARTI COMMUNISTE DU CANADA (ONTARIO)	PARTI DE L'ALLIANCE DES FAMILLES DE L'ONTARIO	FREEDOM PARTY OF ONTARIO	PARTI VERT DE L'ONTARIO	PARTI LIBERAL DE L'ONTARIO	PARTI LIBERTARIEN DE L'ONTARIO	ONTARIO PROVINCIAL CONFEDERATION OF REGIONS PARTY	NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE DE L'ONTARIO	PARTI POUR LES GENS QUI ONT DES BESOINS SPÉCIAUX	PARTI PROGRESSISTE-CONSERVATEUR DE L'ONTARIO	LE PARTI REFORMISTE DE L'ONTARIO	PARTI RÉPUBLIQUE D'ABORD DE GENS DE L'ONTARIO
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
A. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES												
Recettes												
Contributions nettes	8 630	3 170	390	60 207	2 584 862	250	270	106 845	-	1 123 241	-	-
Transferts	-	-	-	4 828	666 804	-	-	1 575 252	-	67 076	-	-
Autres recettes	0	-	-	6 416	749 387	110	90	65 390	-	675 400	-	-
TOTAL DES RECETTES	8 630	3 170	390	71 451	4 001 053	360	360	1 747 487	-	1 865 717	-	-
Dépenses												
Transferts	-	260	-	3 255	936 927	-	50	1 522 930	-	43 954	-	-
Autres dépenses	6 184	1 299	45	39 517	2 160 657	153	198	159 036	-	1 233 326	-	-
TOTAL DES DÉPENSES	6 184	1 559	45	42 772	3 097 584	153	248	1 681 966	-	1 277 280	-	-
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	2 447	1 611	345	28 679	903 469	207	112	65 521	-	588 437	-	-
Surplus (déficit) pér. campagne électorale	-	-	-	(140)	(40 745)	-	-	861	-	(50 206)	-	-
Surplus ajusté de la période précédente (déficit)	825	19 999	404	67 569	2 376 524	1 177	42	278 791	-	1 931 554	-	-
Surplus (déficit) au 31 décembre 2009	3 272	21 610	749	96 108	3 239 248	1 384	154	345 174	-	2 469 785	-	-
Provenance des contributions												
Particuliers	8 630	3 170	390	58 461	1 326 963	250	270	52 952	-	816 410	-	-
Compagnies	-	-	-	1 746	1 118 184	-	-	1 614	-	304 413	-	-
Syndicats	-	-	-	-	139 715	-	-	52 279	-	2 418	-	-
TOTAL	8 630	3 170	390	60 207	2 584 862	250	270	106 845	-	1 123 241	-	-
Contribution moyenne												
Particuliers	345	138	130	199	204	250	25	101	-	116	-	-
Compagnies	-	-	-	218	446	-	-	165	-	317	-	-
Syndicats	-	-	-	-	516	-	-	538	-	186	-	-
B. BILAN DE L'ACTIF ET DU PASSIF												
Actif												
TOTAL	3 272	21 659	749	103 833	3 978 654	1 384	491	988 939	-	2 926 596	-	-
Passif et surplus												
Passif	-	50	-	7 724	739 571	-	337	643 765	-	456 810	-	-
Surplus (déficit)	3 272	21 610	749	96 109	3 239 083	1 384	154	345 174	-	2 469 786	-	-
TOTAL	3 272	21 659	749	103 833	3 978 654	1 384	491	988 939	-	2 926 596	-	-

Sommaire des recettes, dépenses et subventions déposées par les partis politiques inscrits, en regard de la campagne électorale de l'élection partielle de St. Paul's le 17 Septembre 2009

	PARTI DE L'ALLIANCE DES FAMILLES DE L'ONTARIO	PARTI COMMUNISTE DU CANADA (ONTARIO)	FREEDOM PARTY OF ONTARIO	PARTI VERT DE L'ONTARIO	PARTI LIBÉRAL DE L'ONTARIO	PARTI LIBERTARIEN DE L'ONTARIO	ONTARIO PROVINCIAL CONFEDERATION OF REGIONS PARTY	NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE DE L'ONTARIO	PARTI POUR LES GENS QUI ONT DES BESOINS SPÉCIAUX	PARTI PROGRESSISTE-CONSERVATEUR DE L'ONTARIO	LE PARTI RÉFORMISTE DE L'ONTARIO	PARTI RÉPUBLIQUE D'ABORD DE GENS DE L'ONTARIO
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
A. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES												
Recettes												
Contributions nettes	-	-	-	-	2 203 990	300	-	163 750	-	1 229 646	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-	2 226	-	-	-	-
Autres recettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES RECETTES	-	-	-	-	2 203 990	300	-	165 976	-	1 229 646	-	-
Dépenses												
Transferts	-	-	-	4 613	20 349	384	-	49 889	-	70 704	-	-
Dépenses assujetties à la limite	-	-	-	-	5 635	-	-	31 062	-	4 444	-	-
Autres dépenses	-	-	-	-	10 401	-	-	789	-	7 350	-	-
TOTAL DES DÉPENSES	-	-	-	4 613	36 385	384	-	81 741	-	82 499	-	-
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	-	-	-	(4 613)	2 167 605	(84)	-	84 235	-	1 147 147	-	-
Subvention du directeur général des élections	-	-	-	-	4 162	-	-	4 162	-	4 162	-	-
Surplus (déficit) pér. campagne électorale	-	-	-	(4 613)	2 171 767	(84)	-	88 397	-	1 151 309	-	-
Limite des dépenses - campagne électorale	61 592	61 592	61 592	61 592	61 592	61 592	61 592	61 592	61 592	61 592	61 592	61 592
Provenance Des Contributions												
Particuliers	-	-	-	-	754 969	300	-	55 615	-	702 700	-	-
Compagnies	-	-	-	-	1 220 801	-	-	-	-	524 110	-	-
Syndicats	-	-	-	-	228 220	-	-	108 135	-	2 835	-	-
TOTAL	-	-	-	-	2 203 990	300	-	163 750	-	1 229 646	-	-
Contribution moyenne												
Particuliers	-	-	-	-	356	300	-	104	-	118	-	-
Compagnies	-	-	-	-	1 795	-	-	-	-	1 285	-	-
Syndicats	-	-	-	-	1 769	-	-	7 209	-	2 835	-	-

Sommaire des recettes et dépenses, des candidats et des associations de circonscriptions déposés pour l'élection partielle du 17 septembre 2009 de St. Paul's

Circonscription électorale	Nom du candidat	Parti	Recettes incluant les transferts	Recettes n'incluant pas les transferts	Dépenses incluant les transferts	Dépenses n'incluant pas les transferts	Dépenses soumises à plafond	Plafond des dépenses	Subvention versé au Candidat	Subvention versé au vérificateur	Votants éligibles	Nombre de bulletin de vote	Pourcentage
St. Paul's	Eric Hoskins	LIB	150 922	50 614	186 667	112 067	95 402	99 047	19 080	1 984	83 233	13 181	47,57%
	Sue-Ann Levy	PCP	99 749	19 865	101 773	92 693	90 011	99 047	18 002	1 984	83 233	7 851	28,33%
	Julian Heller	NDP	99 610	45 715	120 914	114 603	93 660	99 047	18 732	1 901	83 233	4 691	16,93%
	Chris Chopik	GPO	20 498	15 885	17 418	17 418	16 113	99 047	-	1 240	83 233	1 516	5,47%
	John Kittingredge	LTN	669	285	669	669	375	99 047	-	630	83 233	160	0,58%
	Danish Ahmed	PPSN	-	-	-	-	-	99 047	-	-	83 233	96	0,35%
	Marius Frederick	IND	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	99 047	-	1 240	83 233	84	0,30%
	Paul McKeever	FRE	-	-	-	-	-	99 047	-	578	83 233	61	0,22%
	John Turnel	IND	-	-	-	-	-	99 047	-	-	83 233	47	0,17%
	Raj Rama	IND	NON DÉPOSÉ	-	-	-	-	99 047	-	-	83 233	24	0,09%
	Kevin Clark (retrait de candidature)	IND	NON DÉPOSÉ	-	-	-	-	99 047	-	-	83 233	-	-

Annexe H

Sommaire des données provenant des états financiers déposés par les candidats inscrits à la direction d'un parti pour la période de campagne à la désignation du chef

Parti progressiste-conservateur de l'Ontario

Campagne du 25 juin 2009

Premier état financier (du 22 mars 2009 au 25 août 2009)

	Recette	Dépenses	Surplus <déficit>	Subvention de vérification
	\$	\$	\$	\$
Christine Elliott	1 000 165	967 826	32 339	992
Randy Hillier	274 098	261 052	13 046	992
Tim Hudak	1 663 274	1 525 810	137 464	992
Frank Klees	601 411	886 028	(284 617)	992

Le second état financier (du 26 août 2009 au 25 août 2010) sera due le 25 février 2011.

Parti de l'alliance des familles de l'Ontario

Campagne du 24 octobre 2009

Premier état financier (du 14 mars 2009 au 24 décembre 2009)

	Recette	Dépenses	Surplus <déficit>	Subvention de vérification
	\$	\$	\$	\$
Phil Lees	2 000	6 096	(4 096)	992

Le second état financier (du 25 décembre 2009 au 24 décembre 2010) sera due le 24 juin 2011.

Parti vert de l'Ontario

Campagne du 14 novembre 2009

Premier état financier (du 1er juillet 2009 au 14 janvier 2010)

	Recette	Dépenses	Surplus <déficit>	Subvention de vérification
	\$	\$	\$	\$
Michael Schreiner	3 000	2 950	50	992

Le second état financier (du 15 janvier 2010 au 14 janvier 2011) sera due le 14 juillet 2011.